Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 18 mai 2022.

CE-2022-540-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier de la RAIM se terminant le 31 décembre 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 19 mai 2022

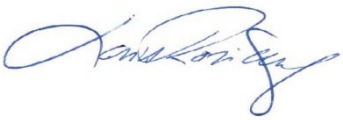

ASSISTANT-GREFFIER PAR INTÉRIM

RECOMMANDATION

4.1

Direction responsable	Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM)
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	6 juin 2022
Objet	Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) se terminant le 31 décembre 2021, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de prendre connaissance du dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) se terminant le 31 décembre 2021.

Signataire :

Signature numérique de Dufresne Sylvain
Date : 2022.05.06 08:58:06 -04'00'

Direction générale

Date : _____

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 18 mai 2022.

CE-2022-541-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM), du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier de la RAETM se terminant le 31 décembre 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 19 mai 2022

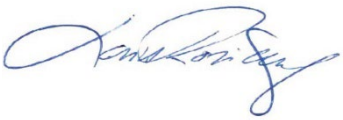

ASSISTANT-GREFFIER PAR INTÉRIM

RECOMMANDATION

4.2

Direction responsable	Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM)
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	6 juin 2022
Objet	Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) se terminant le 31 décembre 2021, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de prendre connaissance du dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) se terminant le 31 décembre 2021.

Signataire :

Signature numérique de Dufresne Sylvain
Date : 2022.05.06 08:57:14 -04'00'

Direction générale

Date : _____

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 18 mai 2022.

CE-2022-542-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 7 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 19 mai 2022

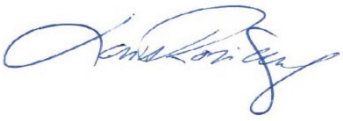

ASSISTANT-GREFFIER PAR INTÉRIM

RECOMMANDATION

6.2

Direction responsable	Direction du greffe et des affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 7 avril 2022.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 7 avril 2022.

Signataire :

Signature numérique de Dufresne Sylvain
Date : 2022.05.10 14:12:49 -04'00'

Date : _____

Sylvain Dufresne
Directeur général adjoint par intérim – Services de proximité
Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du greffe et des affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 7 avril 2022.

CONTENU

Mise en contexte

Le règlement municipal numéro 820 constituant les commissions du conseil et abrogeant les règlements numéro 718 et 718-1, a été adopté le 16 février 2022.

Le conseil municipal a ainsi décrété la création sept (7) commissions permanentes, dont la Commission de la sécurité publique (CSP).

La commission de la sécurité publique a principalement pour mission d'assurer la sécurité du citoyen et de ses biens. À cet égard, la commission assure le suivi des moyens mis en place en ce qui a trait au service d'urgence (incendie et police). Elle analyse et recommande un plan municipal de sécurité civile. Elle recommande, au besoin, les campagnes de sécurité routière ou de prévention de toute sorte ayant une incidence sur la sécurité publique. Elle recommande au conseil les orientations à prendre concernant la circulation et la signalisation routière, le stationnement, les brigadiers scolaires et tout autre sujet se rapportant à sa mission.

Elle est également responsable de demander, de recevoir et de valider la reddition de comptes que le comité technique de circulation est tenu de réaliser mensuellement.

Historique des décisions

6 avril 2022 – CE-2022-366-DEC

Réunion précédente

Dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 3 mars 2022.

Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le Commission de la sécurité publique (CSP) du 7 avril 2022.

Justification
Conformément à l'article 5 du règlement numéro 820, chaque commission doit rendre compte au comité exécutif de ses travaux au moyen d'un procès-verbal signé par son président.
Aspects financiers
n/a
Calendrier et étapes subséquentes
n/a

PIÈCES JOINTES

- Procès-verbal de la commission du 7 avril 2022

SIGNATURES

Responsable du dossier :

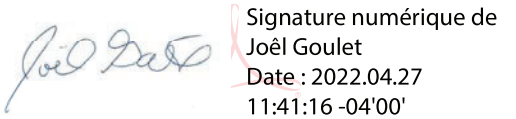

Date : _____

Joël Goulet,
Coordonnateur aux affaires publiques et sociales
Direction du greffe et des affaires juridiques

Approbateur :

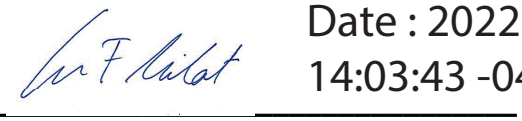

Date : _____

Jean-François Milot
Greffier et directeur
Direction du greffe et des affaires juridiques

Terrebonne

Direction du greffe
et affaires juridiques

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Réunion du 7 avril 2022 à 15 h 30, en vidéoconférence

Membres :
Mme Valérie Doyon, présidente
M. Benoit Ladouceur, vice-président
Mme Anna Guarnieri, conseillère municipale
M. Michel Corbeil, conseiller municipal
Mme Sonia Leblanc, conseillère municipale
M. Joël Goulet, coordonnateur aux affaires publiques et sociales, Direction du greffe et des affaires juridiques

Invités :
Mme Hélène Beaudry, attachée de presse, Cabinet du maire
M. Patrick Bourassa, chargé de projet, circulation et utilités publiques, Direction du génie et environnement
M. Marc Brisson, directeur, Direction de la police
Mme Marie-Pier Couture, conseillère en communication, Direction des relations avec les citoyens et des communications
Me Robert Déziel, procureur aux poursuites pénales, Cour municipale
M. Mathieu Désilets, directeur adjoint, Cabinet du maire
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint par intérim – Services de proximité et coordonnateur municipal à la sécurité civile
Mme Marie-Josée Lavigne, conseiller en sécurité civile
M. Sylvain Pelletier, directeur adjoint, Direction de la police
M. Dave Sévigny, directeur de l'incendie par intérim
M. Stéphane Villeneuve, capitaine, Direction de la police

Absents

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 15 h 32. Mme Valérie Doyon, présidente de la commission, souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'aux invités.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt du procès-verbal du 3 mars 2022;
4. Mandats 2022 de la CSP (S. Dufresne);

Comité technique de circulation (CTC) / Suivi des dossiers et recommandations

5. Politique d'installation des radars pédagogiques sur le territoire de la Ville de Terrebonne (P. Bourassa);
6. Projet pilote des rues à 30 km/h / Suivi (P. Bourassa);
7. Projet de corridor scolaire sur la rue Rochon / Suivi (M. Corbeil);
8. Présence d'un cheval rue de Plaisance (P. Bourassa et Ré Déziel);

Direction de la police

9. Rapport de visite au Berger Blanc (S. Pelletier);
10. Plan d'affaires de la Direction de la police / Dépôt du bilan 2021 (M. Brisson);
11. Rapport d'investigation du coroner concernant la mort de Simon Martel / Commentaires et recommandations de la Direction de la police ((M. Brisson);

Direction de l'incendie

12. Dépôt du bilan des activités de sécurité civile 2021 (S. Dufresne);
13. Dépôt du plan de communication pour la campagne « Tous à vos trousses » 2022 (MP. Couture);
14. Réglementation sur les foyers extérieurs au bois / Suivi (S. Dufresne et D. Sévigny);
15. Divers ;
16. Correspondances;
17. Période de questions;
18. Clôture de la réunion.

L'ordre du jour, tel que soumis, est adopté à l'unanimité.

3. Dépôt du procès-verbal du 3 mars 2022

Le procès-verbal du 3 mars 2022, tel qu'approuvé par la présidente, est déposé.

4. Mandats 2022 de la CSP

M. Dufresne s'adresse aux membres de la commission afin de leur présenter sommairement les mandats octroyés à la CSP pour l'année 2022. Il partage à l'écran la résolution numéro CE-2022-229-DEC du comité exécutif décrétant les 13 mandats dévolus à la CSP :

1- Déploiement d'un projet pilote pour réduire la vitesse à 30 km/h maximum dans les quartiers résidentiels;
2- Élaboration d'un plan d'action pour réduire la violence et les crimes envers les personnes les plus à risque (aînés, violence conjugale, crimes sexuels) ;
3- Création d'un comité consultatif sur la protection animale et d'une politique de gestion des animaux domestiques et sauvages;
4- Assurer une présence aux tables de concertation locales et régionales en soutien aux organismes d'intervention sociale;
5- Suivi des travaux du Comité technique de circulation (CTC) et formulation de recommandations au conseil municipal;
6- Bilan du stationnement hivernal de nuit pour la saison 2021-2022 et révision de la réglementation, en collaboration avec la CPAET;
7- Suivi du contrat 2022-2024 pour le contrôle de la population animale;
8- Mise en œuvre du nouveau règlement municipal sur la prévention des incendies;
9- Suivi des travaux de stabilisation de talus et des sites sous observation (mouvements de terrain et érosion des sols);
10- Suivi du plan d'affaires de la Direction de l'incendie;
11- Suivi du plan d'affaires de la Direction de la police;
12- Suivi de la Politique municipale de sécurité civile;
13- Suivi du Schéma de couverture de risques en incendie.

Les membres de la commission discutent entre eux et posent des questions au sujet des différents mandats confiés à la CSP.

Pour le comité consultatif sur la protection animale, des rencontres auront lieu prochainement entre la Direction générale et les autres directions municipales concernées. M. Désilets mentionne que les élus doivent préalablement se réunir afin de l'orientation à donner à ce comité.

M. Brisson indique qu'avec son projet DROITS Devant, la Direction de la police entend participer activement à plusieurs tables régionales avec des organismes ciblés. Les policiers deviendront en quelque sorte des ambassadeurs. Il est important de défaire certaines perceptions, tant du côté policier que du point de vue des organismes.

En ce qui a trait au Comité technique de circulation (CTC), M. Dufresne rappelle que les attentes sont claires pour les suivis réguliers à la CSP. M. Bourassa est d'ailleurs présent pour une deuxième réunion consécutive.

Les membres de la CSP se déclarent satisfaits des mandats octroyés à la commission en 2022.

5. Politique d'installation des radars pédagogiques sur le territoire de la Ville de Terrebonne

M. Bourassa s'adresse aux membres de la CSP afin d'aborder certains dossiers discutés au Comité technique de circulation (CTC).

Il dépose en premier lieu le « Guide pour les procédures d'installation des radars pédagogiques ». Il en trace brièvement les grandes lignes. Il s'agit des mêmes grands principes qui s'appliquent pour l'aménagement des mesures de modération de la circulation.

M. Bourassa informe que le CTC reçoit beaucoup de demandes pour l'installation de radars pédagogiques dans les rues résidentielles. Il rappelle que les zones-écoles et parcs sont priorisées. Pour les autres lieux, les critères sont énumérés dans le guide.

Les membres de la CSP discutent entre eux et posent des questions sur le guide. La présidente, Mme Doyon, trouve le document très clair et manifeste le souhait qu'il soit transmis à l'ensemble des élus.

Après discussion, M. Dufresne informe M. Bourassa qu'il pourra faire une présentation complète au comité plénier du 25 avril prochain.

6. Projet pilote des rues à 30 km/h / Suivi

Lors de la réunion du 9 mars 2022, il a été question du projet pilote visant à réduire la vitesse maximale à 30 km/h dans certains quartiers résidentiels. Le mandat dévolu à la CSP a depuis été entériné par le comité exécutif (CE-2022-229-DEC).

M. Bourassa partage à l'écran un rapport interne résumant la proposition du Comité technique de circulation (CTC). Après avoir énuméré les principaux critères d'admissibilité (secteur fermé, peu d'accès, problématique de vitesse, rue de courte distance), il affiche une carte identifiant les secteurs à inclure dans le projet pilote.

M. Sévigny mentionne qu'il doit rencontrer la semaine prochaine une firme spécialisée afin de cibler les enjeux pour le service de sécurité incendie. À ce sujet, M. Dufresne mentionne qu'il serait peut-être préférable d'attendre pour le quartier Urbanova, où les délais de réponse sont un peu plus longs. La prochaine caserne va certes améliorer les temps de réponse.

M. Bourassa rappelle que la majorité des rues d'Urbanova sont déjà à 30 km/h dans le cadre d'un premier projet pilote.

Les membres de la CSP prennent par la suite connaissance de la plus récente version de la carte identifiant les secteurs à cibler pour le projet pilote :

- Secteur du Lac-André;
- Secteur de la rue du Limier;
- Secteur Havre-du-Lac;
- Secteur du Sentier-de-la-Forêt;
- Secteur de la rue de Poitiers;
- Secteur Urbanova (déjà à 30 km/h);
- Secteur Jardins Angora;
- Secteur Vieux-Terrebonne (prévu été 2022 avec les terrasses);
- Secteur de la rue Montpellier;
- Secteur de l'école Jean-de-la-Fontaine;
- Secteur Domaine du Parc.

Les membres de la commission discutent entre eux et posent des questions sur les différents secteurs proposés par le CTC. Pour l'aspect légal, on préfère attendre l'arrivée imminente à la réunion de Me Robert Déziel, procureur à la Cour municipale.

Pour le quartier Jardins Angora, M. Bourassa précise que la Ville reçoit beaucoup de plaintes relativement à des arrêts non respectés, notamment sur les rues Populaire et O'Diana. Les gens se plaignent aussi de la vitesse excessive.

À une question de M. Dufresne sur les rues partagées à 20 km/h durant la saison des terrasses, M. Bourassa informe que la rue Saint-François-Xavier, au cœur du Vieux-Terrebonne, et une portion de la rue Sainte-Marie pour les véhicules autorisés seulement, entrent dans cette catégorie

Les membres de la CSP se déclarent satisfaits des secteurs proposés par le CTC. M. Bourassa informe que les prochaines étapes à franchir sont les suivantes :

- Modifier le règlement numéro 501 sur les vitesses;
- Faire les plans de signalisation pour chaque zone;
- Effectuer les relevés terrains dans panneaux existants;
- Installation de la signalisation par les travaux publics;
- Communication aux citoyens.

16 h 04 Arrivée de Me Déziel

En raison des différents délais, M. Bourassa mentionne que l'objectif réaliste est de mettre en branle le projet pilote pour la rentrée scolaire à la fin août 2022.

M. Désilets explique que la carte doit être transmise à tous les élus concernés par le projet pilote, afin de pouvoir en discuter avec les citoyens.

M. Ladouceur se déclare très satisfait du travail réalisé. Il estime qu'il s'agit d'un très bel exemple où la vision politique se marie avec le déploiement de services aux citoyens. Il félicite les membres du CTC pour leur travail très complet.

Mme Guarnieri se réjouit pour sa part que le secteur de la rue Montpellier, dans Terrebonne-Ouest, fasse partie du projet pilote.

M. Pelletier profite de la présence de Me Déziel pour demander à ce dernier si l'installation d'un seul panneau à l'entrée d'un quartier est suffisante pour annoncer aux automobilistes qu'ils entrent dans une zone à 30 km/h. Me Déziel estime que cela est suffisant d'un point de vue légal, mais rien n'empêche la Ville d'ajouter de la signalisation à l'intérieur de la zone en guise de rappel. Cela n'est toutefois pas obligatoire.

M. Dufresne informe que le plan de communication se fera en deux (2) phases : le Vieux-Terrebonne ce printemps pour l'ouverture des terrasses et le reste des secteurs au cours de l'été, en prévision de la rentrée scolaire.

7. Projet de corridor scolaire sur la rue Rochon / Suivi

Lors de la réunion du 9 mars dernier, il a été question de cette demande au CTC pour une mesure de modération de la vitesse de type dos d'âne allongé sur la rue Rochon, près de l'école primaire Bernard-Corbin. Le comité se demandait pour sa part s'il n'était pas préférable d'envisager plutôt l'instauration d'un corridor scolaire, ce qui permettrait de libérer la chaussée, pour une plus grande sécurité des écoliers.

M. Corbeil, conseiller municipal du district numéro 14, informe avoir effectué une visite sur le terrain auprès des citoyens concernés. Il fait part que les gens sont nettement plus favorables à l'aménagement d'un dos d'âne allongé comme mesure de modération de la vitesse sur la rue Rochon. C'est vraiment ce qui a ressorti le plus fort lors de sa tournée de porte-à-porte.

Comme la rue Rochon remplit les critères d'admissibilité pour un dos d'âne allongé, M. Bourassa informe avoir pris de l'avance en remplissant l'annexe A pour les citoyens. M. Corbeil le remercie. Un comptage routier aura lieu au cours de l'été.

Comme pas moins de 27 comptages sont déjà inscrits à l'horaire cet été, M. Bourassa informe que si les résultats sont concluants, le dos d'âne de la rue Rochon sera fort probablement installé en 2023.

8. Présence d'un cheval rue de Plaisance

Au cours des dernières semaines, plusieurs citoyens ont eu la surprise de croiser un homme circulant à cheval, dans le secteur de la rue de Plaisance et du boul. des Seigneurs, non loin de l'école primaire de l'Étincelle. Comme la réglementation municipale n'interdit pas actuellement la circulation à cheval et qu'il semble s'agir d'un cas isolé, M. Bourassa, de concert avec la Direction de la police, a demandé à amener ce point à la CSP pour fins de discussion.

Me Déziel confirme que la réglementation actuelle ne permet pas aux policiers d'intervenir auprès du cavalier. Il est toutefois possible d'amender le règlement municipal numéro 3901 afin d'interdire la circulation à cheval sur la voie publique. Il y aurait également lieu d'installer des panneaux de signalisation à cet effet dans certains secteurs de la Ville.

M. Dufresne demande si les panneaux de traverses de chevaux, notamment dans le secteur La Plaine, n'entreraient pas en contradiction avec cette nouvelle signalisation. Me Déziel explique que ce ne serait pas le cas, dans les mesures où les traverses sont déjà autorisées par la Ville.

Les membres de la CSP discutent entre eux et posent des questions au sujet des limites de la réglementation actuelle et de la dangerosité en lien avec la présence d'un cheval sur la voie publique.

Mme Doyon rappelle que le chemin Comtois compte plusieurs écuries et qu'en cas d'amendement du règlement, il y aurait peut-être lieu d'accorder des autorisations temporaires. M. Dufresne précise pour sa part que les carrioles sont parfois autorisées à la pièce, mais que peu de gens en font la demande.

M. Pelletier explique qu'un sergent à la Direction de la police est également un éleveur de chevaux et un passionné du domaine équestre. Or, ce dernier a du mal à concevoir qu'un homme puisse circuler légalement à cheval dans les rues de Terrebonne. Le cheval demeure un animal et on ignore comment il pourrait se comporter dans le trafic, notamment sur le chemin Gascon, où il a déjà été aperçu.

De son côté, M. Brisson mentionne que le Service de police a reçu de très peu de plaintes à ce sujet. À la limite, les gens sont davantage impressionnés lorsqu'ils croisent la bête.

Après discussion, il est demandé à la Direction de la police de vérifier le nombre de plaintes reçues en lien avec la présence du cheval dans les rues de Terrebonne. Les élus aimeraient aussi savoir quelle est la réglementation dans les autres grandes villes.

Un suivi sera fait lors de la prochaine réunion.

16 h 35 Patrick Bourassa quitte la réunion.

9. Rapport de visite au Berger Blanc

M. Pelletier s'adresse aux membres de la commission afin de faire un suivi à la visite surprise qui a eu lieu dans les locaux du Berger Blanc, nouveau mandataire de la Ville de Terrebonne depuis le 1er janvier 2022 pour le contrôle de la population animale.

M. Pelletier précise que la visite s'est déroulée au 914, rue Cunard, à Laval. Il était alors accompagné de Mme Maude Dagenais et du capitaine Vincent Charbonneau. Les locaux étaient fermés au public à leur arrivée sur place, mais les employés leur ont tout de même permis d'entrer immédiatement.

M. Pelletier explique que tout était conforme au devis. Comme les animaux de compagnie sont très en demande en ce moment, il n'y avait toutefois que peu d'animaux sur place, mais les cages étaient propres, il y avait de la nourriture et de l'eau en quantité suffisante et en ce qui a trait aux salles pour euthanasies, nous constatons qu'il y en a seulement une, mais on nous explique que les euthanasies de chiens et de chats n'ont pas lieu en même temps. Lorsqu'ils procèdent pour les chiens, ils font seulement les chiens. Après nettoyage, ils procèdent pour les chats.

M. Pelletier ajoute que le personnel était courtois. Pour ce qui est du système de caméra, nous avons omis de vérifier ce point, mais vérification faite avec les administrateurs et on nous confirme la présence de caméras et que les enregistrements sont conservés. Bref, tout est normal et bien tenu. Une autre visite surprise aura lieu aux locaux montréalais du Berger Blanc ultérieurement.

Litige

Par ailleurs, les membres de la CSP sont informés d'un litige entre la Ville et le Berger Blanc en lien avec l'émission de constats d'infraction. Dans le devis, il est spécifié que la mandataire doit transmettre les constats directement aux contrevenants. Or, il continue de passer par la cour municipale.

Me Déziel mentionne qu'il y a une divergence à ce sujet et que la Ville demande au Berger Blanc de se conformer au devis dans les meilleurs délais. En résumé, le fournisseur de services doit compléter le constat et le signifier lui-même au défendeur. Actuellement, la Ville doit assumer des frais en lien avec la procédure.

Actuellement, le dossier est entre les mains de la Direction du greffe et des affaires juridiques. Une mise en demeure a même été envoyée au Berger Blanc.

Me Déziel précise qu'aucun constat n'a été signifié sur le territoire de la Ville de Terrebonne depuis le début de l'année 2022. La situation est donc très problématique.

M. Dufresne mentionne pour sa part que la Ville utilisera tous les recours possibles afin que le fournisseur de services respecte cette clause du contrat. Un suivi sera fait à la prochaine réunion.

16 h 44 Robert Déziel quitte la réunion.

10. Plan d'affaires de la Direction de la police / Dépôt du bilan 2021

Lors de la dernière réunion de la CSP, M. Brisson avait déposé le bilan 2021 du plan d'affaires de la Direction de la police. Il demande aux membres de la commission s'ils ont des questions en lien avec ce document.

Les membres se déclarent satisfaits du bilan et n'ont aucune question à adresser à M. Brisson. Ce dernier mentionne que le plan d'affaires de la Direction de la police et le projet DROITS Devant sont deux (2) documents très importants qui sont en adéquation directe avec le plan stratégique de la Ville de Terrebonne.

11. Rapport d'investigation du coroner concernant la mort de Simon Martel / Commentaires et recommandations de la Direction de la police

Les membres de la CSP ont déjà pu prendre connaissance des commentaires et recommandations de la Direction de la police concernant le rapport d'investigation de la coroner Julie A. Blondin, en lien avec le décès de M. Simon Martel, survenu à Terrebonne, le 23 mai 2020.

M. Brisson informe que le rapport du coroner de même que les commentaires de la Direction de la police ont également été transmis au bureau du maire.

Les membres de la CSP discutent entre eux et posent des questions au sujet des recommandations formulées par la coroner, notamment la mise en place de diverses mesures aux abords du pont Sophie-Masson.

Après discussion, et en tout respect pour les recommandations contenues dans le rapport de la coroner, les membres de la CSP se rangent derrière les arguments soulevés par la Direction de la police, qui a analysé la situation avec beaucoup de sérieux et de professionnalisme.

M. Dufresne informe que le rapport rédigé par la Direction de la police sera transmis à la coroner Blondin.

16 h 57 Marc Brisson et Sylvain Pelletier quittent la réunion.

12. Dépôt du bilan des activités de sécurité civile 2021

Au bénéfice des membres de la commission, M. Dufresne dépose le rapport annuel des activités de sécurité civile de la Ville de Terrebonne en 2021.

Comme les membres de la CSP ont déjà pu en prendre connaissance, avec l'accord de ceux-ci, M. Dufresne passe directement aux faits saillants de l'année 2021. Il rappelle qu'il s'agissait de la première année du plan d'action 2021-2026 de la nouvelle Politique de sécurité civile de la Ville de Terrebonne. Il s'agit d'une politique ambitieuse avec un plan d'action tout aussi ambitieux.

M. Dufresne souligne que malgré le travail quotidien réalisé depuis le mars 2020 en lien avec la gestion de la pandémie de COVID-19, l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC) a réussi à maintenir ses efforts dans l'avancement des travaux d'amélioration de l'état de préparation en matière de sécurité civile. Il passe en revue les nombreuses mesures réalisées en 2021 afin de renforcer la résilience organisationnelle, améliorer la résilience citoyenne et augmenter la sécurité des citoyens.

Les membres de la CSP se déclarent très satisfaits du bilan des activités 2021 en matière de sécurité civile et félicitent M. Dufresne et toute son équipe pour le travail accompli dans un contexte difficile.

M. Dufresne informe que le rapport annuel 2021 des activités de sécurité civile sera déposé au comité exécutif lors d'une séance du mois de mai 2022.

13. Dépôt du plan de communication pour la campagne « Tous à vos trousses » 2022

À la demande de M. Dufresne, Mme Couture, conseillère à la Direction des relations avec les citoyens et des communications, présente aux membres de la commission le plan de communication de la campagne « Tous à vos trousses » 2022.

Mme Couture partage à l'écran un document résumant la deuxième phase de cette initiative du Service de sécurité incendie de la Ville de Terrebonne (SSIT) afin d'encourager la population à agir de manière préventive et proactive face aux sinistres.

Les citoyens étaient notamment invités à se procurer une trousse afin d'être autonomes durant 72 heures advenant un sinistre. Cela cadre parfaitement avec l'un des objectifs du SSIT qui vise à améliorer la résilience collective. À ce sujet, M. Dufresne, souligne la présence de sa collègue, Mme Marie-Josée Lavigne, qui a travaillé étroitement le volet sécurité civile de la campagne « Tous à vos trousses ».

Mme Couture passe par la suite en revue les objectifs de la campagne. Elle enchaîne avec les recommandations pour la phase 2:

- Promouvoir davantage le site web à travers les différents médias et supports mis à la disposition de la Ville, pour favoriser un plus grand achalandage.
- Encourager la participation interne des employés de la Ville au concept de trousse 72 h.
- Former les préventionnistes/pompiers à promouvoir la campagne « Tous à vos trousses » et le site web lors de leurs interventions avec les citoyens.
- Créer des outils promotionnels et des dépliants explicatifs du concept pour remise aux citoyens lors des rassemblements, visites à domicile, etc.
- Créer de la promotion pour les écoles
- Créer de la promotion pour les personnes âgées / maison de retraite.

Mme Couture explique que pour cette deuxième phase, la sécurité civile de la Ville de Terrebonne compte collaborer avec le milieu corporatif de son territoire, afin de valoriser le rôle qu'il peut jouer dans le développement de la résilience collective.

Pour atteindre ses objectifs, la Ville pourra miser sur différents partenaires, dont la chambre de commerce, la MRC Les Moulins, les organismes mandataires de la Ville et le ministère de la Sécurité publique. Un concours sera également organisé avec les commerçants participants. Une dizaine de trousses 72 h pourront alors être distribuées en guise de prix de participation.

Outre le grand public, la campagne visera aussi les employés municipaux et les élus municipaux. Mme Couture souligne que l'un des principaux objectifs est de sortir des sentiers battus avec une campagne originale, inclusive et attrayante, afin de servir de modèle au Québec. Il faut notamment inciter les citoyens à développer des comportements résilients pour ainsi se préparer à faire face aux urgences.

Mme Couture informe que le concours destiné aux citoyens de Terrebonne prévoit la remise de dix (10) cartes-cadeaux de 100 $ chez des commerçants participants ainsi qu'un grand prix de 500 $ (à définir).

M. Dufresne indique que même si le concours se déroulera tout au long de la saison estivale, il sera lancé dans la Semaine de la sécurité civile (mai 2022) et se terminera par un tirage lors de la grande fête des pompiers, le 10 septembre 2022. Il en profite pour annoncer aux membres de la CSP que le Service de sécurité incendie vient d'avoir la confirmation qu'il pourra disposer d'un simulateur de séisme. Cela risque d'être une grande attraction pour tous les visiteurs.

Mme Couture complète sa présentation en informant que la conférence de presse aura lieu le lundi 2 mai 2022 à 9 h 30. Elle vient tout juste d'en avoir la confirmation par le Cabinet du maire.

Les membres de la CSP remercient la Direction de l'incendie et la Direction des relations avec les citoyens et des communications pour tout le travail réalisé en lien avec la campagne « Tous à vos trousses ». Ils sont d'avis que cette initiative municipale est appelée à connaître beaucoup de succès.

17 h 14 Marie-Josée Lavigne quitte la réunion.

14. Réglementation sur les foyers extérieurs au bois / Suivi

M. Dufresne partage à l'écran un document de travail portant sur la réglementation municipale sur les foyers extérieurs.

À Terrebonne, la dernière refonte du règlement sur la prévention des incendies a eu lieu à l'automne 2019 et est venue mieux encadrer l'utilisation des foyers extérieurs. À cet effet, le *règlement 737 sur la prévention des incendies* réglemente l'usage et les conditions d'utilisation des foyers extérieurs.

Malgré cette réglementation spécifique, M. Dufresne explique que la fumée et les gaz de combustion émanant de l'usage des foyers extérieurs constituent des enjeux au bon voisinage

Les membres de la CSP prennent connaissance de l'article 2.4.5.2. du règlement 737 qui identifie clairement les paramètres à suivre pour l'utilisation ou l'usage des foyers extérieurs. Entre autres :

- Il détermine les habitations où sont autorisés les foyers extérieurs (habitation de trois (3) logements ou moins ;
- Il limite le nombre d'appareils (foyer, appareil de cuisson fixe ou four) à un (1) par terrain ;
- Il identifie les distances minimales à respecter (3 mètres) d'un bâtiment principal, de toute construction ou équipement accessoire et de toute ligne de terrain ;
- Il spécifie la hauteur maximale d'un foyer extérieur (1,8 mètre) incluant la cheminée ;
- Il impose qu'un foyer soit pourvu d'une cheminée, elle-même munie d'une grille pare-étincelles.

M. Dufresne présente par la suite une analyse comparable sur les distances requises pour un foyer extérieur dans d'autres villes : Mascouche, Repentigny, Blainville, Gatineau, Montréal, Laval et Trois-Rivières. Avec une distance de trois (3) mètres du bâtiment principal, Terrebonne figure parmi les villes les moins sévères avec Trois-Rivières. Pour les autres municipalités, la distance requise varie entre quatre (4) et 16 mètres.

En résumé, la Direction de l'incendie propose les distanciations suivantes pour un foyer extérieur fixe au bois :

- Distance bâtiment principal : 5 mètres
- Distance bâtiment accessoire : 5 mètres
- Distance limite de propriété : 5 mètres

M. Dufresne précise par ailleurs qu'il est aussi proposé d'utiliser uniquement le bois sec comme combustible dans les foyers extérieurs. Cela devra être ajouté dans la réglementation.

Les membres de la CSP discutent entre eux et posent des questions au sujet des distances proposées pour les foyers extérieurs. Des élus estiment que cela viendrait limiter grandement le nombre de foyers extérieurs en milieu urbain.

M. Dufresne explique que l'objectif est de donner des outils afin de permettre à la Ville d'intervenir aux endroits problématiques. Il précise que les modifications proposées ne concernent pas les terrains de camping ni les feux à ciel ouvert en territoire agricole.

Après discussion, les membres de la CSP sont favorables à la recommandation, mais laisse le soin au cabinet d'assurer le suivi sur le moment de mise en vigueur.

17 h 30 Marie-Pier Couture quitte la réunion

15. Divers

Route 335

Mme Guarnieri fait part d'une problématique d'éclairage sur la route 335, dans le secteur Terrebonne-Ouest, et demande si la Ville peut adresser une demande au MTQ pour corriger la situation. M. Goulet informe que la marche à suivre est d'abord de formuler une requête au Comité technique de circulation (CTC). Ce dernier pourra par la suite transmettre une demande écrite au MTQ avec copie de la résolution du comité exécutif.

Mme Guarnieri mentionne que le sentier piétonnier menant à l'école primaire Marie-Soleil-Tougas est également mal éclairé. M. Dufresne indique qu'après une analyse des coûts pour ajouter de l'éclairage, une fiche PTI pourrait être créée.

Sécurité école Le Castelet

M. Ladouceur tient à informer les membres de la CSP d'une problématique de sécurité autour de l'école primaire Le Castelet. Au début et à la fin des classes, plusieurs situations dangereuses sont rapportées par des résidents.

Plusieurs automobilistes conduisant leurs enfants à l'école empiètent sur les traverses écolières, ne respectent la signalisation et effectuent des manœuvres dangereuses devant des élèves-marcheurs. Il n'y a pas de brigadière scolaire en fonction à cette école.

M. Ladouceur a lui-même été témoin d'enjeux de sécurité importants sur le croissant des Bouleaux. Et les rues Durocher, Prévert et Robert ne sont guère mieux. Après discussion, il demande une attention particulière de la part de la Direction de la police autour de l'école.

Une pétition circule actuellement parmi les citoyens résidant à proximité de l'école. M. Ladouceur a demandé aux gens témoins de situations problématiques de les documenter, notamment par des photos et des vidéos.

Une pétition circule actuellement parmi les citoyens résidant à proximité de l'école. M. Ladouceur a demandé aux gens témoins de situations problématiques de les documenter, notamment par des photos et des vidéos.

La Direction de la police prend bonne note des commentaires de M. Ladouceur. Une attention particulière sera apportée autour de l'école Le Castelet.

16. Correspondances

Aucune correspondance n'a été reçue.

17. Période de questions

Aucune autre question n'a été soulevée.

18. Clôture de la réunion

La réunion est levée à 17 h 45. La prochaine rencontre aura lieu le 17 mai 2022 à 13 h 30, via téléconférence TEAMS.

Rédaction du procès-verbal

Signature numérique de Joël Goulet
Date : 2022.04.28 16:27:56 -04'00'

Monsieur Joël Goulet,
Secrétaire, coordonnateur aux commissions permanentes

Signature de la présidente de la commission

Mme Valérie Doyon
Présidente, conseiller municipal

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 18 mai 2022.

CE-2022-543-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter la *Politique de financement* du Régime complémentaire de retraite (RCR) des employés cols bleus et surveillants-concierges de la Ville de Terrebonne datée du 27 avril 2022, conformément à l'article 142.5 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 19 mai 2022

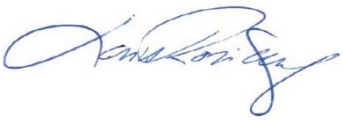

ASSISTANT-GREFFIER PAR INTÉRIM

RECOMMANDATION

10.1

Direction responsable	Direction des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	CM
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	6 juin 2022
Objet	Politique de financement du Régime complémentaire de retraite des employés cols bleus et des surveillants-concierges de la Ville de Terrebonne

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter la politique de financement du Régime complémentaire de retraite des employés cols bleus, et des surveillants-concierges de la Ville de Terrebonne datée du 27 avril 2022.

Signataire :

Signature numérique
de Serge Villandré
Date : 2022.05.11
09:40:53 -04'00'

Direction générale

Date : _____

Terrebonne

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	CM
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	6 juin 2022
Objet	Politique de financement du Régime complémentaire de retraite des employés cols bleus, et des surveillants-concierges de la Ville de Terrebonne

CONTENU

Mise en contexte

La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec* et ses règlements afférents prévoit qu'un régime de retraite doit être doté d'une « Politique de financement » afin de guider l'administrateur du régime de retraite dans l'exercice de ses fonctions.

Historique des décisions

À la suite des échanges entre les actuaires, les parties se sont entendues sur une « Politique de financement du Régime complémentaire de retraite des employés cols bleus et des surveillants-concierges de la Ville de Terrebonne ».

Description

La Politique de financement encadre les principes liés au financement du régime de retraite et guide l'administrateur du régime de retraite dans l'exercice de ses fonctions.

Le comité de retraite, à titre d'administrateur du régime de retraite, doit s'assurer de la conformité du financement du régime de retraite en appliquant la présente politique de financement.

Toutes modifications apportées à la politique de financement doivent être acceptées par les parties.

Justification

Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec* et ses règlements afférents, un régime de retraite doit se doter d'une « Politique de financement » et cette politique doit être remise à Retraite Québec.

Aspects financiers

s. o.

Calendrier et étapes subséquentes

Résolution du conseil municipal le 6 juin 2022.

Envoi de la Politique de financement à Retraite Québec.

PIÈCES JOINTES

- Politique de financement du Régime complémentaire de retraite des employés cols bleus et des surveillants-concierges de la Ville de Terrebonne.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Joannie Paquette 2022.05.02 13:06:45 -04'00'

Joannie Paquette, conseillère avantages sociaux
Direction des ressources humaines

Date : _____

Endosseur :

Annie Cammisano -- Signature numérique de Annie Cammisano Date : 2022.05.02 20:47:52 -04'00'

Annie Cammisano, directrice adjointe
Direction des ressources humaines

Date : _____

Approbateur :

Hélène Akzam Signature numérique de Hélène Akzam Date : 2022.05.04 08:31:22 -04'00'

Hélène Akzam, /directrice
Direction des ressources humaines

Date : _____

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 18 mai 2022.

CE-2022-544-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine l'embauche de madame France Huppé à titre de contremaître, à la Direction du loisir et de la vie communautaire, à compter du lundi 30 mai 2022, selon les conditions de travail du personnel cadre.

QUE le salaire de madame Huppé soit fixé au 9e échelon de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 19 mai 2022

ASSISTANT-GREFFIER PAR INTÉRIM

RECOMMANDATION

10.2

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Embauche d'une contremaîtresse, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction du loisir et de la vie communautaire

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le comité exécutif entérine l'embauche de madame France Huppé à titre de contremaîtresse, à la Direction du loisir et de la vie communautaire à compter du lundi 30 mai 2022, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de madame Huppé est fixé au 9ième échelon de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Signataire :

Signature numérique de Dufresne Sylvain
Date : 2022.05.12 13:43:27 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Embauche d'une contremaîtresse, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction du loisir et de la vie communautaire

CONTENU

Mise en contexte

En vertu de l'article 64 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs, le conseil municipal délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints, et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation.

À la suite du départ à la retraite de madame Line Proulx, nous avons procédé à l'affichage interne et externe du poste de contremaître, contremaîtresse, à la Direction du loisir et de la vie communautaire.

Historique des décisions

Description

À cet effet, nous recommandons que le comité exécutif entérine l'embauche de madame France Huppé à titre de contremaîtresse, à la Direction du loisir et de la vie communautaire à compter du lundi 30 mai 2022, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de madame Huppé est fixé au 9ième échelon de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Justification

Quatre (4) personnes ont été rencontrées en entrevue par le comité de sélection formé d'un (1) représentant de la Direction des ressources humaines et d'un (1) représentant de la Direction du loisir et de la vie communautaire. Au terme du processus de sélection, les membres du comité vous recommandent l'embauche de madame France Huppé pour pourvoir le poste de contremaîtresse.

Aspects financiers

Poste budgétaire : 1-02-712-00-111

Calendrier et étapes subséquentes

La date d'entrée en fonction sera le 30 mai 2022.

PIÈCES JOINTES

- Curriculum vitae

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Melissa Mendoza
2022.05.05 15:42:56
-04'00'

Date : _____

Melissa Mendoza, Conseillère en ressources humaines
Direction des ressources humaines

Endosseur :

Hélène Akzam
Signature numérique de Hélène Akzam
Date : 2022.05.06 10:06:52 -04'00'

Date : _____

Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Hélène Akzam
Signature numérique de Hélène Akzam
Date : 2022.05.06 10:06:12 -04'00'

Date : _____

Hélène Akzam, CRHA, Directrice
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Signature numérique de Jean-Francois Levesque
Date : 2022.05.06 08:13:13 -04'00'

Date : _____

Jean-François Lévesque, Directeur
Direction du loisir et de la vie communautaire

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 18 mai 2022.

CE-2022-545-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine l'embauche de monsieur Rabii Mazouz à titre de contremaître, à la Direction des travaux publics, à compter du lundi 6 juin 2022, selon les conditions de travail du personnel cadre.

QUE le salaire de monsieur Mazouz soit fixé au 4^{e} échelon de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 19 mai 2022

ASSISTANT-GREFFIER PAR INTÉRIM

RECOMMANDATION

10.03

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Embauche d'un contremaître, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction des travaux publics.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le comité exécutif entérine l'embauche de monsieur Rabii Mazouz à titre de contremaître, à la Direction des travaux publics à compter du lundi 6 juin 2022, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de monsieur Mazouz est fixé au 4ième échelon de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Signataire : Stephane Larivee 2022.05.13 09:05:47 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Embauche d'un contremaître, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction des travaux publics.

CONTENU

Mise en contexte

En vertu de l'article 64 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs, le conseil municipal délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints, et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation.

À la suite du départ de monsieur Stéphane Ouimet, nous avons procédé à l'affichage interne et externe du poste de contremaître, contremaîtresse, à la Direction des travaux publics.

Historique des décisions

Description

À cet effet, nous recommandons que le comité exécutif entérine l'embauche de monsieur Rabii Mazouz à titre de contremaître, à la Direction des travaux publics à compter du lundi 6 juin 2022, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de monsieur Rabii est fixé au 4^{ième} échelon de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Justification

Six (6) personnes de l'externe ont été rencontrées en entrevue par le comité de sélection formé d'un (1) représentant de la Direction des ressources humaines et d'un (1) représentant de la Direction des travaux publics. Au terme du processus de sélection, les membres du comité vous recommandent l'embauche de monsieur Rabii Mazouz pour pourvoir le poste de contremaître.

Aspects financiers

Poste budgétaire : 1-02-970-00-111

Calendrier et étapes subséquentes

La date d'entrée en fonction sera le 6 juin 2022.

PIÈCES JOINTES

- Curriculum vitae

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Melissa Mendoza
2022.05.12 13:20:57
-04'00'

Date : _____

Melissa Mendoza, Conseillère en ressources humaines
Direction des ressources humaines

Endosseur :

Caroline Durand
2022.05.12
14:12:35 -04'00'

Date : _____

Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Hélène Akzam
Signature numérique de Hélène Akzam
Date : 2022.05.12 16:23:40 -04'00'

Date : _____

Hélène Akzam, CRHA, Directrice
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Hafid ouali
Signature numérique de Hafid ouali
Date : 2022.05.12 15:34:03 -04'00'

Date : _____

Hafid Ouali, Directeur
Direction des travaux publics

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 18 mai 2022.

CE-2022-546-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la nomination de madame Marie-Pier Maisonneuve à titre de cheffe de section, administration, à la Direction des travaux publics, à compter du lundi 23 mai 2022, selon les conditions de travail du personnel cadre.

QUE le salaire de madame Maisonneuve soit fixé au 1er échelon de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 19 mai 2022

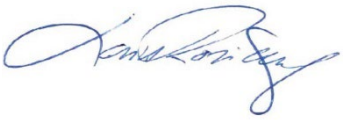

ASSISTANT-GREFFIER PAR INTÉRIM

RECOMMANDATION

10.4

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Nomination d'une cheffe de section, administration, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction des travaux publics.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le comité exécutif entérine la nomination de madame Marie-Pier Maisonneuve à titre de cheffe de section, administration, à la Direction des travaux publics à compter du lundi 23 mai 2022, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de madame Maisonneuve est fixé au 1er échelon de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Signataire : Stephane Larivee 2022.05.13 09:06:44 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Nomination d'une cheffe de section, administration, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction des travaux publics.

CONTENU

Mise en contexte

En vertu de l'article 64 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs, le conseil municipal délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints, et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation.

À la suite du départ de monsieur Michel Yannakis, nous avons procédé à l'affichage interne du poste de chef de section, administration, à la Direction des travaux publics.

Historique des décisions

Description

À cet effet, nous recommandons que le comité exécutif entérine la nomination de madame Marie-Pier Maisonneuve à titre de cheffe de section, administration, à la Direction des travaux publics à compter du lundi 23 mai 2022, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de madame Maisonneuve est fixé au 1er échelon de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Justification

Une (1) personne de l'interne a été rencontrée en entrevue par le comité de sélection formé d'un (1) représentant de la Direction des ressources humaines et d'un (1) représentant de la Direction des travaux publics. Au terme du processus de sélection, les membres du comité vous recommandent la nomination de madame Maisonneuve pour pourvoir le poste de chef de section, administration.

Aspects financiers

Poste budgétaire : 1-02-970-00-111

Calendrier et étapes subséquentes

La date d'entrée en fonction sera le 23 mai 2022.

PIÈCES JOINTES

- Curriculum vitae

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Melissa Mendoza
Melissa Mendoza
2022.05.12 13:19:28 -04'00'

Date : _____

Melissa Mendoza, Conseillère en ressources humaines
Direction des ressources humaines

Endosseur :

Caroline Durand
2022.05.12
14:10:48 -04'00'

Date : _____

Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Hélène Akzam
Signature numérique de Hélène Akzam
Date : 2022.05.12 16:24:40 -04'00'

Date : _____

Hélène Akzam, CRHA, Directrice
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Hafid ouali
Signature numérique de Hafid ouali
Date : 2022.05.12 15:34:32 -04'00'

Date : _____

Hafid Ouali, Directeur
Direction des travaux publics

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 18 mai 2022.

CE-2022-547-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement décrétant la mise à niveau d'infrastructures de distribution de l'eau potable et la démolition des infrastructures obsolètes et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 3 300 000 $*, sous le numéro 850.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 19 mai 2022

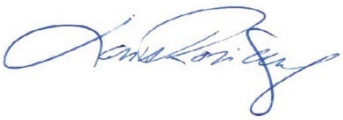

ASSISTANT-GREFFIER PAR INTÉRIM

RECOMMANDATION

13.1

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	6 juin 2022
Objet	Adoption du règlement d'emprunt numéro 850, permettant la réalisation de travaux de rattrapage et de maintien d'actifs de l'eau potable de la Ville de Terrebonne et prévoyant, pour en payer le coût, un emprunt de 3 300 000.00 $ (t.t.c.)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le règlement d'emprunt permettant la réalisation de travaux de rattrapage et de maintien d'actifs d'eau potable de la Ville de Terrebonne, pour une dépense de 3 300 000.00 $ (t.t.c.), financée sur un terme de vingt (20) ans, sous le numéro 850.

Signataire :

Stephane Larivee
2022.05.11
09:08:12 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	6 juin 2022
Objet	Adoption du règlement d'emprunt numéro 850, permettant la réalisation de travaux de rattrapage et de maintien d'actifs de l'eau potable de la Ville de Terrebonne et prévoyant, pour en payer le coût, un emprunt de 3 300 000.00 $ (t.t.c.)

CONTENU

Mise en contexte

Le Plan triennal d'immobilisation 2022-2024 prévoit la réalisation de nombreux projets de maintien des actifs municipaux, dont un projet de maintien des infrastructures de distribution de l'eau potable (fiche PTI # 10289). Le présent sommaire vise donc à faire approuver un projet de règlement d'emprunt, afin de réaliser ce projet.

Le contexte de vieillissement des infrastructures, de modifications des normes et des lois en vigueur fait en sorte que l'adoption d'un tel règlement est nécessaire, pour être en mesure de financer rapidement des travaux de mise à niveau des installations.

Historique des décisions

- **3 février 2022 – Résolution nº 57-02-2022 du conseil municipal**
  Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2022-2024 par le conseil municipal.

- **3 février 2022 – Résolution nº CE-2022-100-REC**
  Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2022-2024 par le comité exécutif.

- **16 février 2022 – Résolution nº CE-2022-164-REC**
  Adoption de la version modifiée du Programme triennal d'immobilisations 2022-2024 par le comité exécutif.

- **16 février 2022 – Résolution nº 64-02-2022**
  Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2022-2024.

Description

Le règlement d'emprunt a pour objectif de permettre à la Ville de financer les travaux requis, répartis selon les différents secteurs d'activités.

La dépense estimée à 3 300 000.00 $ (t.t.c.), financée un terme de vingt (20) ans, sous le numéro 850.

Justification

La Ville de Terrebonne, soucieuse de donner le meilleur service possible aux citoyens et de se soumettre aux lois et règlements en vigueur, a présenté à l'automne 2021 un Programme triennal d'immobilisation 2022-2024.

Ce plan a pour objectif de répondre aux besoins de maintien et de mise à niveau des infrastructures.

Pour y arriver, ce dernier définit comme prioritaires certains projets stratégiques pour la Ville. Parmi ceux-ci se retrouve le projet de maintien des actifs de l'eau potable (fiche PTI 10289).

Le déficit d'entretien dans le maintien des actifs justifie la mise en œuvre de travaux de rattrapage, afin de mettre aux normes les équipements de la Ville. Ces travaux permettront de maintenir les installations de la Ville à des standards conformes aux normes et lois en vigueur, dans les domaines suivants :

- Le maintien des équipements de contrôle de la pression;
- Le maintien du réservoir rue Benoit (pompe réseau, contrôle, etc.);
- Le maintien des vannes automatiques;
- Le maintien des vannes sur le réseau;
- La démolition des infrastructures obsolètes et de l'usine désaffectée de production d'eau du boul. Laurier;
- Électricité, instrumentation et contrôle;
- Structure, génie civil et autres domaines liés à la distribution d'eau potable;
- Santé-sécurité immobilisable (système de levage, système de contrôle électrique, etc.).

La mise en vigueur du règlement d'emprunt va permettre à la Direction des travaux publics d'obtenir les crédits nécessaires, pour effectuer les dépenses visant des travaux de rattrapage ou de maintien des actifs.

Ce règlement permettra aussi à la Ville de Terrebonne de planifier le financement des travaux de maintien des actifs qu'elle souhaite réaliser, le tout dans une optique d'optimisation et d'efficacité administrative.

Le projet de règlement numéro 850 a été préalablement validé par la Direction du greffe et des affaires juridiques.

Aspects financiers

Voir le tableau impact financier en pièce jointe.

Calendrier et étapes subséquentes

- Dépôt au comité exécutif le 18 mai 2022
- Avis de motion au conseil municipal le 6 juin 2022
- Adoption au conseil municipal
- Approbation au MAMH
- Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement
- Octroi des contrats

PIÈCES JOINTES

- Validation juridique du règlement numéro 850
- Projet de règlement numéro 850
- Tableau impact financier R-850
- Annexe A, Estimation R-850
- Fiche 10289 PTI2022
- Résolution 57-02-2022 du conseil municipal
- Résolution 2022-100-REC du comité exécutif
- Résolution 2022-164-REC du comité exécutif
- Résolution 64-02-2022 du conseil municipal

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Louis-Jean Caron
2022.05.02
15:49:19 -04'00'

Date : _____

Louis-Jean Caron
Chef de division, Hygiène du milieu
Direction des travaux publics

Endosseur :

Signature numérique de
Yannick Venne
Date : 2022.05.03
07:24:07 -04'00'

Date : _____

Yannick Venne
Directeur adjoint
Direction des travaux publics

Approbateur :

Hafid ouali

Signature numérique de
Hafid ouali
Date : 2022.05.03
21:11:17 -04'00'

Date : _____

Hafid Ouali
Directeur
Direction des travaux publics

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 18 mai 2022.

CE-2022-548-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA22-9034 à **COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS LTÉE**, plus bas soumissionnaire conforme, pour la disposition de sols de catégories AB et BC, pour l'année 2022, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 204 655,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 19 mai 2022

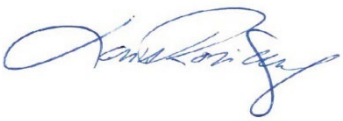

ASSISTANT-GREFFIER PAR INTÉRIM

RECOMMANDATION

13.2

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	Octroi du contrat SA22-9034 à l'entreprise Complexe Enviro Connexions ltée pour la disposition de sols de catégories AB et BC pour l'année 2022, pour une dépense de 204 655,50$ (t.t.i.)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder le contrat SA22-9034 à l'entreprise Complexe Enviro Connexions ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour le contrat de la disposition de sols de catégories AB et BC, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 204 655.50 $ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire : Stephane Larivee 2022.05.11 09:11:40 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	Octroi du contrat SA22-9034 à l'entreprise Complexe Enviro Connexions ltée pour la disposition de sols de catégories AB et BC pour l'année 2022, pour une dépense de 204 655,50$ (t.t.i.)

CONTENU

Mise en contexte

Les diverses opérations propres à la Direction des travaux publics génèrent l'accumulation de différents types de sols dont la disposition est maintenant encadrée par le règlement provincial sur la traçabilité des sols qui doivent être envoyés vers des sites autorisés par ce règlement.

Historique des décisions

N/A

Description

L'appel d'offres SA22-9034 a été publié via le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SE@O), ainsi que dans le *Journal La Revue* en date du 23 février 2022. L'ouverture des soumissions a été effectuée le 29 mars 2022 et 3 soumissions ont été reçues.

Comme spécifié à l'article 4 du cahier des charges spécifiques, la Ville a tenu compte dans l'évaluation des soumissions de la distance entre le point de ramassage et le point de livraison en fonction de la grille de calcul incluse au bordereau des prix. Une fois ce facteur évalué (coût de transport pour la cueillette des matériaux par les employés de la Ville), le plus bas soumissionnaire conforme demeure Complexe Enviro Connexions Ltée. Le résultat vient modifier le rang entre le deuxième et le troisième soumissionnaire.

Justification

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences ou montant prévisionnel) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Complexe Enviro Connexions ltée	204 655,50 $	0	204 655,50 $
Entreprises K.L. Mainville inc.	243 459,56 $	0	243 459,56 $
Sanexen services environnementaux inc.	346 074,75 $	0	346 074,75 $
Dernière estimation réalisée ($)	499 000,00 $	0	499 000,00 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			-294 344,50 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation) /estimation) x 100]			-58,9868%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			38 804,06 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse) /la plus basse) x 100]			18,9606%

Aspects financiers

- **Budget des activités de fonctionnement.**
  La direction des travaux publics a prévu les crédits nécessaires à son budget 2022.
  La fiche financière est jointe au présent dossier.

Calendrier et étapes subséquentes

- N/A

PIÈCES JOINTES

- Documents préparés par le service de l'approvisionnement (DOC-CE-22-9034) :
- Analyse et recommandation ;
- Analyse technique ;
- Bordereau de soumission – Complexe Enviro Connexions ltée ;
- Fiche d'appel d'offres et estimation ;
- Documents administratifs.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Signature numérique de Alain De Guise
Date : 2022.05.05 13:09:27 -04'00'

Date : _____

Alain de Guise, Directeur adjoint
Direction des travaux publics

Approbateur :

Hafid ouali
Signature numérique de Hafid ouali
Date : 2022.05.05 13:19:04 -04'00'

Date : _____

Hafid Ouali, directeur
Direction des travaux publics

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 18 mai 2022.

CE-2022-549-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA22-9041 à **CONSTRUCTION N.R.C. INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des colonnes lumineuses sur l'avenue Claude-Léveillée et sur le boulevard des Entreprises, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 156 291,27 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, dont un paiement comptant des immobilisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 19 mai 2022

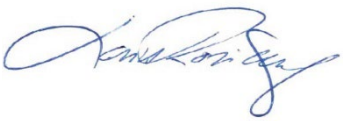

ASSISTANT-GREFFIER PAR INTÉRIM

RECOMMANDATION

13.3

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Octroi du contrat SA22-9041 à la société Construction N.R.C. inc., pour le remplacement des colonnes lumineuses sur l'avenue Claude-Léveillée et sur le boulevard des Entreprises, pour une dépense de 156 291,27 $ (t.t.c).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder le contrat SA22-9041 à la société N.R.C. inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des colonnes lumineuses sur l'avenue Claude-Léveillée et sur le boulevard des Entreprises, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 156 291,27 $ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire : Stephane Larivee 2022.05.11 09:35:47 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Octroi du contrat SA22-9041 à la société Construction N.R.C. inc., pour le remplacement des colonnes lumineuses sur l'avenue Claude-Léveillée et sur le boulevard des Entreprises, pour une dépense de 156 291,27 $ (t.t.c).

CONTENU

Mise en contexte

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, selon la fiche PTI 10315, la Direction des travaux publics désire procéder au remplacement des colonnes lumineuses situées sur l'avenue Claude-Léveillée et sur le boulevard des Entreprises.

En raison de problématiques récurrentes, de défectuosités et des pièces de remplacement inexistantes pour les colonnes lumineuses sur l'avenue Claude-Léveillée et le boulevard des Entreprises, le remplacement des colonnes lumineuses est nécessaire afin de rétablir l'éclairage public dans ce secteur de la Ville.

Le présent sommaire vise donc à octroyer le contrat à un entrepreneur spécialisé en la matière afin de mener à terme ces travaux.

Historique des décisions

16 février 2022 – 64-02-2022
Adoption de la version modifiée du Programme triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024.

Description

L'appel d'offres SA22-9041 a été publié via le système électronique d'appel d'offre du Gouvernement du Québec (SE@O), ainsi que dans le *Journal La Revue* en date du 16 mars 2022. L'ouverture des soumissions a été effectuée le 5 avril 2022 et 8 soumissions ont été reçues.

Les travaux consistent principalement à retirer et à remplacer les colonnes lumineuses existantes par des nouvelles afin de rétablir l'éclairage public du secteur. Une fois que les colonnes lumineuses auront été fabriquées, les travaux seront de courte durée et leur réalisation est prévue au plus tard à l'automne 2022.

Justification

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences ou montant prévisionnel) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Construction N.R.C. inc.	**156 291,27 $**	**- $**	**156 291,27 $**
Groupe Thermo-Lite inc.	160 469,69 $	- $	160 469,69 $
Installume inc.	164 529,23 $	- $	164 529,23 $
Lumidaire inc.	168 121,04 $	- $	168 121,04 $
Neolect inc.	171 930,17 $	- $	171 930,17 $
Systèmes Urbains inc.	177 002,86 $	- $	177 002,86 $
J.N.A. Leblanc électrique inc.	178 929,84 $	- $	178 929,84 $
Bruneau électrique inc.	211 311,40 $	- $	211 311,40 $
Dernière estimation réalisée ($)	150 042,38 $	- $	150 042,38 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			6 248,89 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			4,16%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	4 178,42 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]	2,67%

Aspects financiers

Montant du déboursé :	**156 291,56 $ (t.t.c)**

☒ **Budget des activités des investissements** (certificat requis)

Fiche PTI no : 10315 Projet hors PTI : _____

☒ Paiement comptant des immobilisations

Calendrier et étapes subséquentes

- N/A

PIÈCES JOINTES

- Fiche d'appel d'offres et certificat de disponibilité
- Fiche PTI 10315
- Documents préparés par le service de l'approvisionnement (DOC-CE-22-9041) :
  - Analyse et recommandation
  - Analyse technique
  - Bordereau de soumission – Construction N.R.C. inc.
  - Documents administratifs
- 64-02-2022 – Adoption du programme triennal d'immobilisations

SIGNATURES

Responsable du dossier :

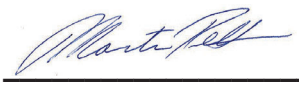
2022.05.04
09:25:00 -04'00'

Martin Pelletier, chef de section STGC
Direction des travaux publics

Date : _____

Endosseur :

Signature numérique de Yannick Venne
Date : 2022.05.04 15:49:23 -04'00'

Yannick Venne, directeur adjoint
Direction des travaux publics

Date : _____

Approbateur :

Hafid ouali
Signature numérique de Hafid ouali
Date : 2022.05.05 09:45:31 -04'00'

Hafid Ouali, directeur
Direction des travaux publics

Date : _____

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 18 mai 2022.

CE-2022-550-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA22-9043 à **DEMIX AGRÉGATS UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat de fourniture de pierre de remplissage, pour une période de quatre (4) ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 522 528,03 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 19 mai 2022

ASSISTANT-GREFFIER PAR INTÉRIM

RECOMMANDATION

13.4

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	Octroi du contrat SA22-9043 à la société Demix Agrégats, une société CRH (NEQ 1171462923) pour l'achat de fourniture de pierre de remplissage pour une durée de 4 années pour une dépense de 522 528.03$ (TTC).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder le contrat SA22-9043 à **Demix Agrégats, une société CRH (NEQ 1171462923)**, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat de fourniture de pierre de remplissage pour une durée de quatre (4) années au prix de sa soumission, soit pour une somme de **522 528.03$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Signataire : Stephane Larivee 2022.05.11 09:37:20 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	Octroi du contrat SA22-9043 à la société Demix Agrégats, une société CRH (NEQ 1171462923) pour l'achat de fourniture de pierre de remplissage pour une durée de 4 années pour une dépense de 522 528.03$ (TTC).

CONTENU

Mise en contexte

Les travaux publics doivent utiliser la pierre de remplissage auprès de trois de ses divisions soit celle de l'Hygiène du milieu, de la Voirie et celle des Parcs et Espaces verts.

Utilisation

- Hygiène du milieu pour les excavations servant aux réparations d'égouts et d'aqueduc.
- Voirie pour les réparations d'asphaltage
- Parcs et espaces verts pour les sentiers pédestres ainsi que la TransTerrebonne.

Cinq (5) types de matériaux sont utilisés principalement soit :

- Criblure de pierre 0-5 mm
- 0-20 mm MG-20B
- Pierre 100-200 mm
- Pierre 56-112 mm
- Pierre nette 20 mm

Historique des décisions

- **27 mars 2019 – CE-2019-352-REC**
  Octroi du contrat - Fourniture de pierre de remplissage

- **7 avril 2021 - CE-2021-359-REC**
  2e renouvellement du contrat - Fourniture de pierre de remplissage

- **7 avril 2021 - CM 215-04-2021**
  2e renouvellement du contrat - Fourniture de pierre de remplissage

Description

L'appel d'offres SA22-9043 a été publié via le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SE@O), ainsi que dans le Journal La Revue en date du 2 mars 2022.

L'ouverture des soumissions a été effectuée le 25 février 2022 et au total, 2 soumissions ont été reçues.

Tel que spécifié à l'article 9 du cahier des charges spécifiques, la Ville a tenu compte dans l'évaluation des soumissions de la distance entre le point de ramassage et le point de livraison en fonction de la grille de calcul incluse au bordereau des prix. Une fois ce facteur évalué (coût de transport pour la cueillette des matériaux par les employés de la Ville), le plus bas soumissionnaire conforme est Demix Agrégats, une société CRH. Le résultat vient modifier le rang du plus bas soumissionnaire.

Justification

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (TAXES INCLUSES)	**AUTRES (Contingences ou montant prévisionnel)** (TAXES INCLUSES)	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)
Demix Agrégats, une société CRH	522528,03	0	522528,03
Carrières Laurentiennes division Carrières Uni-Jac inc.	455372,28	0	455372,28
Dernière estimation réalisée ($)	460000	0	460000
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			62528,03
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation) /estimation) x 100]			13,59305
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			-67155,75
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]			-12,85208566

Aspects financiers

- **Budget des activités de fonctionnement.**
  La direction des travaux publics a prévu les crédits nécessaires à son budget 2022.
  La fiche financière est jointe au présent dossier.

Calendrier et étapes subséquentes

- Non applicable

PIÈCES JOINTES

- **Documents préparés par le service de l'approvisionnement (DOC-CE-21-9082)**
  - Analyse et recommandation
  - Analyse technique
  - Bordereau de soumission – Demix Agrégats, une société CRH (NEQ 1171462923)
  - Fiche d'ouverture de dossier d'appel d'offres
  - Documents d'ouverture de soumission de l'approvisionnement

- **Octroi du contrat précédent**
  Résolution CE-2019-352-REC

- **2e renouvellement du contrat précédent**
  Résolution CE-2021-359-REC
  Résolution CM 215-04-2021

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Sébastien Beaudry
Signature numérique de Sébastien Beaudry
Date : 2022.05.09 13:19:41 -04'00'

Date : _____

Sébastien Beaudry
Chef de section - Achats et inventaires
Direction des travaux publics

Endosseur :

Signature numérique de Alain De Guise
Date : 2022.05.09 15:26:58 -04'00'

Date : _____

Alain de Guise,
Directeur adjoint
Direction des travaux publics

Approbateur :

Hafid ouali
Signature numérique de Hafid ouali
Date : 2022.05.09 16:06:21 -04'00'

Date : _____

Hafid Ouali, directeur
Direction
Direction des travaux publics

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 18 mai 2022.

CE-2022-551-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif nomme, en vertu de l'article 147 du *Code de procédure pénale*, les employés de l'organisme à but non lucratif Consult-Terre mentionnés au présent dossier décisionnel ainsi que toute autre personne assermentée de cet organisme qui pourrait agir à titre de patrouilleur, lequel organisme a obtenu le contrat de surveillance de la Ville de Terrebonne le 16 février 2022, selon la résolution CE-2021-275-DEC, et ce, pour émettre tout constat d'infraction dans le cadre de l'application du règlement numéro 730 et ses amendements concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 19 mai 2022

ASSISTANT-GREFFIER PAR INTÉRIM

RECOMMANDATION

13.5

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Nomination des patrouilleurs pour l'application du règlement 730 et ses amendements concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le comité exécutif nomme, en vertu de l'article 147 du *Code de procédure pénale*, les personnes mentionnées au présent sommaire décisionnel, employés de la firme Consult-Terre et toute autre personne assermentée de ladite firme qui pourrait agir à titre de patrouilleur, laquelle firme a obtenu un contrat de surveillance de la Ville de Terrebonne, le 16 février 2022, selon la résolution CE-2021-275-DEC, et ce, pour émettre tout constat d'infraction dans le cadre de l'application du Règlement numéro 730 et ses amendements, concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal.

Signataire :

Stephane Larivee
2022.05.11 09:12:41
-04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Nomination des patrouilleurs pour l'application du règlement 730 et ses amendements concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal.

CONTENU

Mise en contexte

Dans le but de mettre en application le règlement 730 et ses amendements concernant l'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc municipal, il est nécessaire que des patrouilleurs soient nommés afin de faire respecter la règlementation encadrant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la Ville.

Historique des décisions

21 avril 2022 – 297-04-2022
Adoption du règlement 730-5 modifiant le règlement 730.

16 février 2022 – CE-2022-169-DEC
Octroi du contrat SA22-9010 à la firme Consult-Terre pour la surveillance de l'arrosage en lien avec l'application du règlement 730 et ses amendements concernant l'utilisation de l'eau potable.

Description

Le 16 février 2022, la Ville de Terrebonne octroyait le contrat SA22-9010 à la firme Consult-Terre relativement à la gestion du Règlement numéro 730 et ses amendements, concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant des périodes d'arrosage.

Il est nécessaire de permettre aux employés de la firme Consult-Terre d'agir à titre de patrouilleurs sur le territoire de la Ville dans l'application du Règlement numéro 730 et ses amendements et de pouvoir délivrer des constats d'infraction en vertu dudit règlement.

Les employés de la firme Consult-Terre ont prêté serment afin d'affirmer que le travail sera fait dans le meilleur de leur connaissance. Les employés affectés au poste de patrouilleur ultérieurement, s'il y a lieu, devront également être assermentés afin de pouvoir procéder à l'émission de constats d'infraction.

Justification

La mise en application du règlement 730 et ses amendements permettra un meilleur contrôle de l'usage de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

Transmission de la résolution du comité exécutif à la Régie d'aqueduc intermunicipal des Moulins.

PIÈCES JOINTES

- Serments d'office des patrouilleurs œuvrant pour la firme Consult-Terre.
- Règlement 730 et ses amendements.
- Résolution 294-04-2022 – Adoption du règlement 730-5.
- Résolution CE-2022-169-DEC – Octroi du contrat SA22-9010 à la firme Consult-Terre.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

2022.05.03
15:04:31 -04'00'

Martin Pelletier, chef de section STGC
Direction des travaux publics

Date : _____

Endosseur :

Signature numérique de Yannick Venne
Date : 2022.05.03 16:36:24 -04'00'

Yannick Venne, directeur adjoint
Direction des travaux publics

Date : _____

Approbateur :

Hafid ouali
Signature numérique de Hafid ouali
Date : 2022.05.03 21:03:40 -04'00'

Hafid Ouali, directeur
Direction des travaux publics

Date : _____

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 18 mai 2022.

CE-2022-552-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement de type parapluie décrétant l'acquisition de terrains ainsi que diverses transactions immobilières pour les années 2022 à 2024 et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 3 000 000 $*, sous le numéro 837.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 19 mai 2022

ASSISTANT-GREFFIER PAR INTÉRIM

RECOMMANDATION

14.1

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	6 juin 2022
Objet	Adoption du règlement d'emprunt de type parapluie numéro 837 décrétant l'acquisition de terrains ainsi que diverses transactions immobilières pour les années 2022 à 2024 et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 3 000 000 $. N/D : EF_92 IMM_parapluie acquisition

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le règlement d'emprunt de type parapluie numéro 837 décrétant l'acquisition de terrains ainsi que diverses transactions immobilières pour les années 2022 à 2024 et, pour en payer le coût, un emprunt au montant maximal de 3 000 000 $.

Signataire :

Stephane Larivee
2022.05.11
09:44:03 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	6 juin 2022
Objet	Adoption du règlement d'emprunt de type parapluie numéro 837 décrétant l'acquisition de terrains ainsi que diverses transactions immobilières pour les années 2022 à 2024 et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 3 000 000 $. N/D : EF_92 IMM_parapluie acquisition

CONTENU

Mise en contexte

Dans le cadre de son développement économique, la Ville doit prévoir des acquisitions de terrains, la gestion de servitudes ainsi que tous les frais reliés aux transactions immobilières associées. La Direction du génie s'est vue confier la responsabilité de procéder à ces acquisitions à la suite de l'adoption de la fiche nº 10112 du PTI 2022-2024, pour un montant totalisant 3 000 000 $.

Pour réaliser ces projets, il est requis d'obtenir l'agilité financière requise pour procéder. L'estimation des liquidités nécessaires pour effectuer ces éventuelles acquisitions pour l'année 2022, 2023 et 2024 a été établie à 800 000 $ par année, avant taxes et frais de règlements.

Par conséquent, la Direction du génie demande l'adoption du règlement d'emprunt numéro 837 pour un montant maximal de 3 000 000 $ incluant les taxes et les frais de règlement.

Historique des décisions

16 février 2022 – 64-02-2022
Adoption du Programme triennal d'immobilisation 2022-2024.

Description

Le règlement d'emprunt de type parapluie a pour objectif de permettre à la Ville de financer les acquisitions ainsi que l'ensemble des frais liés aux transactions immobilières. La disponibilité financière du règlement permettra d'amorcer rapidement les processus visés.

Justification

La mise en vigueur du règlement d'emprunt de type parapluie va permettre à la Direction du génie d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant d'éventuelles acquisitions de terrains, de faire la gestion de servitudes ainsi que de couvrir l'ensemble des frais de transactions immobilières au fur et à mesure, en fonction des besoins.

Un règlement de type parapluie permettra à la Ville de Terrebonne de planifier le financement des diverses transactions immobilières, le tout dans une optique d'optimisation et d'efficacité administrative, réduisant le nombre de demandes individuelles devant être soumises au MAMH.

Le projet de règlement numéro 837 a été préalablement validé par la Direction du greffe et des affaires juridiques le 2 mai 2022.

Aspects financiers

Concernant le projet de règlement, numéro 837, le tableau d'impact financier de la Direction de l'administration et des finances est en pièces jointes dont voici un tableau récapitulatif :

Montant du règlement d'emprunt	- 3 000 000$
Terme du règlement d'emprunt	- 20 ans
Mode de taxation recommandé	- À l'évaluation
Pourcentage aux riverains	- 0%
Pourcentage à un bassin	- 0%
Pourcentage à l'ensemble de la Ville	- 100% voir impact ville
Clause de paiement comptant	- N/A
Taux de taxation estimé	- 0,001306 $ du 100$ d'évaluation
Taxation moyenne estimée (Terrebonne)	- 3,92 $ pour 300 115 $ d'évaluation
Politique de capitalisation de la ville : Catégorie d'actifs et durée de vie maximum :	- Terrains / 20 ans

<u>Impact actuel pour l'ensemble de la Ville</u>

- Clauses taxes immeubles publics : N/A
- Pourcentage à l'ensemble de la Ville : 100%
  Annuité de 192 441 $ (taux intérêt estimé à 2,5%)

Calendrier et étapes subséquentes

- Dépôt et avis de motion au conseil municipal;
- Adoption au conseil municipal;
- Approbation au MAMH;
- Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement;

- Adoption par le conseil municipal des objets qui feront partie du règlement parapluie numéro 837 et ce, au fur et à mesure qu'ils seront définis.

PIÈCES JOINTES

- Validation juridique;
- Projet de règlement numéro 837;
- Annexe A – Estimation;
- Tableau d'impact financier;
- Liste de contrôle;
- Fiche PTI 10112.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Erick Forgues
2022.05.03
09:08:30 -04'00'

_____ **Date :** _____

Érick Forgues, architecte
Coordonnateur – Grands projets immobiliers
Direction du génie

Endosseur :

Signature numérique de
Elyse Grondin-de Courval
Date : 2022.05.04
15:49:30 -04'00'

_____ **Date :** _____

Catherine Dutil, architecte paysagiste
Chef de division – Aménagement paysager et planification immobilière
Direction du génie

Approbateur :

Signature numérique de
Elyse Grondin-de Courval
Date : 2022.05.04
15:50:21 -04'00'

_____ **Date :** _____

Élyse Grondin-de Courval, ing.
Directrice
Direction du génie

N/D : EF_92 IMM_parapluie acquisition

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 18 mai 2022.

CE-2022-553-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal du comité technique de circulation (CTC) du 5 avril 2022 et adopte les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

RÉSOLUTION	DÉTAIL
CTC-2022-04-05/01	Demande de modification pour la période de stationnement interdit sur la rue Thomas-Lapointe de 7 h à 21 h, samedi d'un côté et dimanche de l'autre côté de la rue (REQ-2021-0003828).
CTC-2022-04-05/02	Demande d'interdiction de stationnement sur les dix (10) premiers mètres du coin de la rue Lavertu (REQ-2021-0012165).
CTC-2022-04-05/03	Demande d'ajout d'un panneau de « Stationnement interdit » sur la rue des Thuyas (REQ-2021-0013371).
CTC-2022-04-05/04	Demande de modification de la signalisation de la piste cyclable de la rue George-VI afin d'éviter que les véhicules circulent sur celle-ci. Elle porte à confusion le soir venu puisqu'elle est large (REQ-2022-0014631).
CTC-2022-04-05/05	Demande de mise à jour de la signalisation de la traverse sur la rue du Sentier-de-la-Forêt (REQ-2022-0018349).
CTC-2022-04-05/06	Demande de révision de deux (2) places de stationnement sur le boulevard des Braves par deux (2) balises spécialement conçues pour la journée du Souvenir (devant le monument 1914-18) pour les vétérans, seulement une journée, soit celle du jour du Souvenir à tous les ans (REQ-2022-0018538).
CTC-2022-04-05/07	Demande d'aménagement de mesures de modération de type bollard le long de la piste cyclable sur la rue de la Portneuf, entre les rues d'Angora et des Escoumins (REQ-2022-0018542).

RÉSOLUTION	DÉTAIL
CTC-2022-04-05/08	Demande d'installation temporaire de la remorque radar de la Direction de la police sur la rue Claire (REQ-2022-0018819).
CTC-2022-04-05/09	Demande d'installation d'un bollard au bout du dos d'âne de la rue Bocage, et ce, en toute saison (REQ-2022-0019246).
CTC-2022-04-05/10	Demande d'ajout de signalisation et du resserrement de l'espace disponible (au besoin) du passage piétonnier reliant les rues des Loriots et Rodrigue (REQ-2022-0019591).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 19 mai 2022

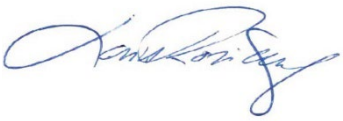

ASSISTANT-GREFFIER PAR INTÉRIM

RECOMMANDATION

14.3

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Dépôt du procès-verbal, adoption des requêtes de signalisation du comité technique de circulation (CTC) du 5 avril 2022

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt du procès-verbal du comité technique de circulation (CTC) du 5 avril 2022 et d'adopter les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

Comité de circulation du 5 avril 2022

RÉSOLUTION	DÉTAIL
CTC-2022-04-05/01	Demande de modifier la période de stationnement interdit sur la rue Thomas-Lapointe pour 7 h à 21 h samedi d'un côté et dimanche de l'autre côté de la rue (*REQ-2021-0003828*).
CTC-2022-04-05/02	Demande d'interdire le stationnement sur les dix (10) premiers mètres du coin de la rue Lavertu (*REQ-2021-0012165*).
CTC-2022-04-05/03	Demande d'ajout de panneau de « stationnement interdit » sur la rue des Thuyas (*REQ-2021-0013371*).
CTC-2022-04-05/04	Demande de modifier la signalisation de la piste cyclable de la rue George VI afin d'éviter que les véhicules circulent sur celle-ci puisque celle-ci est large, elle porte à confusion le soir venu (*REQ-2022-0014631*).
CTC-2022-04-05/05	Demande de mise à jour de la signalisation de la traverse sur la rue du Sentier-de-la-Forêt (*REQ-2022-0018349*).
CTC-2022-04-05/06	Demande de réserver deux (2) places de stationnement sur le boulevard des Braves par deux balises spécialement conçues pour

la journée du Souvenir (devant le monument 1914-18) pour les vétérans, seulement une journée celle du jour du Souvenir tous les ans (*REQ-2022-0018538*).

CTC-2022-04-05/07 Demande l'aménagement de mesure de modération de type bollard le long de la piste cyclable sur la rue de la Portneuf, entre les rues d'Angora et des Escoumins (*REQ-2022-0018542*).

CTC-2022-04-05/08 Demande l'installation temporaire de la remorque radar de la Direction de la police sur la rue Claire (*REQ-2022-0018819*).

CTC-2022-04-05/09 Demande d'installer un bollard au bout du dos d'âne de la rue Bocage, et ce, en toute saison (*REQ-2022-0019246*).

CTC-2022-04-05/10 Demande l'ajout de signalisation et un resserrement de l'espace disponible (au besoin) du passage piétonnier reliant les rues des Loriots et Rodrigue (*REQ-2022-0019591*).

Signataire : Stephane Larivee 2022.05.11 10:35:41 -04'00'

Date : _____

Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Dépôt du procès-verbal et adoption des requêtes de signalisation du comité technique de circulation (CTC) du 5 avril 2022

CONTENU

Mise en contexte

Le règlement municipal numéro 718 créant les commissions du conseil et abrogeant le règlement numéro 17-2 et suivants a été adopté le 13 août 2018.

Le conseil municipal a ainsi décrété la création de sept (7) commissions permanentes, dont la Commission de la sécurité publique (CSP). Le comité de circulation, créé en 2003, relève de la CSP et traite les requêtes de circulation formulées par les citoyen(ne)s de la Ville de Terrebonne.

En 2022, l'adoption du règlement numéro 820 abrogera les règlements numéros 718 et 718-1 et mettra à jour les dispositions régissant les sept (7) commissions permanentes du conseil municipal suivantes :

- Commission de l'administration (CADM) ;
- Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET) ;
- Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) ;
- Commission du développement social et communautaire (CSOC) ;
- Commission de la sécurité publique (CSP) ;
- Commission de l'environnement, de la mobilité et du développement durable (CEMDD) ;
- Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL).

Relevant toujours de la CSP, le comité technique de circulation a pour principale mission d'assurer la sécurité des citoyens. À cet égard, le comité assure le suivi des requêtes de circulation et informe le conseil de toute mesure à prendre concernant la signalisation routière, le stationnement, les mesures de modérations, les vitesses, le camionnage et tout autre sujet se rapportant à sa mission. Au besoin, ils peuvent inviter des collaborateurs pour mieux analyser des dossiers.

Il recommande aussi au besoin les campagnes de sécurité routière ou de prévention de toute sorte ayant une incidence sur la sécurité publique.

Historique des décisions

30 mars 2022 — CE-2022-346-DEC

Réunion précédente

Dépôt du procès-verbal du comité technique de circulation (CTC) et des requêtes de signalisation du 10 mars 2022.

Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le procès-verbal des requêtes de signalisation du comité technique de circulation (CTC) du 5 avril 2022.

Justification

Conformément à l'article 5 du règlement numéro 820, chaque commission doit rendre compte au comité exécutif de ses travaux au moyen d'un procès-verbal signé par son président. Comme le comité technique de circulation relève de la Commission de la sécurité publique (CSP), il doit respecter les mêmes exigences.

Aspects financiers

n/a

Calendrier et étapes subséquentes

Les prochaines rencontres auront lieu le :

- 5 mai 2022 ;
- 2 juin 2022

PIÈCES JOINTES

- Procès-verbal des requêtes du comité technique de circulation du 5 avril 2022.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Date : _____

Patrick Bourassa,
Chargé de projet — Circulation et utilités publiques
Direction du génie

Endosseur :

Date : _____

Raphaël Beauséjour
Chef de division — Infrastructures
Direction du génie

Approbateur :

Date : _____

Élyse Grondin-de Courval
Directrice
Direction du génie

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 18 mai 2022.

CE-2022-554-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accepte la somme de 22 600 $ à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, versée en argent à la Ville de Terrebonne par le propriétaire du lot 2 922 122 du cadastre du Québec, situé sur la 15e Avenue, conformément au *Règlement de zonage* numéro 1001, équivalente à 10 % de la valeur marchande du lot visé, le tout tel qu'indiqué au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 19 mai 2022

ASSISTANT-GREFFIER PAR INTÉRIM

RECOMMANDATION

15.1

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	11 mai 2022 *(CE du 11 mai annulé - Dossier reporté au comité du 18 mai 2022)*
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en argent pour le lot 2 922 122 situé sur la 15e Avenue. N/D : 2022-00146

IL EST RECOMMANDÉ :

Que la Ville de Terrebonne **autorise** que la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels exigée au règlement de zonage no 1001 soit réglée en argent au montant de 22 600,00 $ représentant 10 % de la valeur marchande du lot visé, le tout en conformité avec les termes du présent rapport.

Signataire :

Stephane Larivee
2022.05.02
12:53:18 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	11, mais 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Contribution pour fins de parc, terrains de jeux et espaces naturels en argent pour le lot 2 922 122 situé sur la 15e Avenue. N/D : 2022-00146

CONTENU

Mise en contexte

Dans le cadre d'une demande de permis de construction # 2022-00212 pour une habitation unifamiliale, l'analyse a révélé que le lot visé issu de la rénovation cadastrale n'avait pas fait l'objet d'une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels. En vertu du règlement de zonage no 1001, article 447, toute demande de permis de construction d'un bâtiment principal qui a été immatriculé comme lot distinct sans permis de lotissement, mais résultant de la rénovation cadastrale doit s'acquitter de la contribution de 10 % de la valeur marchande pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Historique des décisions

N/A

Description

Localisation du projet	Lot existant	Utilisation projetée	Terrain(s) à bâtir	Contribution en argent	Plan minute / arpenteur
285, 15e Avenue	2 922 122	Construction d'une maison unifamiliale isolée	1	22 600,00 $	M. Jean-Philippe Giguère Min. : 4536 Dossier : 2110-19

Justification

RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE :

La Direction de l'urbanisme durable est favorable à une contribution sous forme monétaire.

CONSIDÉRANT QUE suivant l'analyse du dossier, le lot visé portait le no 62 partie avant la rénovation cadastrale et que cette information révèle qu'aucune contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels n'a été versée à la municipalité pour ce lot ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution sous forme de terrain n'est pas applicable étant donné le projet de construction soumis;

CONSIDÉRANT QUE suivant la réception du rapport d'évaluation réalisé par un évaluateur agréé mandaté par la Ville le terrain visé a une valeur de 226 000 $ pour l'ensemble du lot 2 922 122;

CONSIDÉRANT QUE la contribution monétaire doit être équivalente à 10 % de la valeur marchande de la partie du terrain visé par l'ancien lot 62 partie;

CONSIDÉRANT les pièces jointes au présent dossier;

Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :

Que la Ville de Terrebonne **autorise** que la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels exigée au règlement de zonage no 1001 soit réglée en argent au montant de 22 600 $ représentant 10 % de la valeur marchande du lot visé, le tout en conformité avec les termes du présent rapport.

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

Délivrance du permis de construction suivant l'approbation du comité.

PIÈCES JOINTES

- Matrice graphique avec photo aérienne;
- Certificat d'implantation / minute;
- Rapport d'évaluation;
- Fiche Infolot;
- Reçu de la contribution pour frais de parcs.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

JEAN-CHRISTOPHE MAINVILLE **Date : 27 avril 2022**
Inspecteur en urbanisme durable
Direction de l'urbanisme durable

Endosseur :

2022.04.27
15:51:15
-04'00'

Date : 27 avril 2022

Marie-Josée Chicoine
Chef de division permis, inspections et requêtes
Direction de l'urbanisme durable

Approbateur :

Signature
numérique de
Robert Chicoine
Date : 2022.04.27
16:14:42 -04'00'

ROBERT CHICOINE
Directeur
Direction de l'urbanisme durable

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 18 mai 2022.

CE-2022-555-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la liste des admissions pour un (1) an, soit pour l'année 2022, des nouveaux organismes ainsi que le renouvellement des organismes déjà admis, conformément à la *Politique d'admissibilité des organismes* issue du *Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative*, telle que détaillée aux tableaux 1 et 2 joints au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 19 mai 2022

ASSISTANT-GREFFIER PAR INTÉRIM

RECOMMANDATION

16.1

Direction responsable	Direction du loisir et de la vie communautaire
Niveau décisionnel proposé	~~Conseil municipal~~ --- *Comité exécutif*
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal	
Objet	Politique d'admissibilité des organismes - suivis des nouvelles admissions, des renouvellements et des organismes en défaut

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser l'admission des nouveaux organismes et le renouvellement du statut des organismes déjà admis jusqu'à la fin de l'année 2022, un processus requis en vertu de la Politique d'admissibilité des organismes issu du Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative.

Signataire :

Signature numérique de Dufresne Sylvain
Date : 2022.05.09 16:28:49 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du loisir et de la vie communautaire
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal	
Objet	Politique d'admissibilité des organismes - suivis des nouvelles admissions, des renouvellements et des organismes en défaut

CONTENU

Mise en contexte

Le 30 novembre 2020, le conseil municipal a adopté le Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative au sein duquel figure la Politique d'admissibilité des organismes et plusieurs programmes permettant d'encadrer le soutien offert et de préciser le panier des services municipaux mis à leur disposition. Ainsi, et de façon générale, pour avoir droit aux services municipaux, l'organisme à but non lucratif œuvrant sur le territoire doit obtenir et conserver son statut d'organisme admis.

Pour la première année de transition, tous les organismes qui étaient autrefois reconnus par la Ville ont été confirmés admis pour l'année 2021. Selon le processus établi, pour l'année 2022 et les suivantes, le renouvellement de l'admissibilité se fait automatiquement à chaque 1er janvier. Dans la mesure où l'organisme poursuit sa mission dans le respect des orientations et principes énoncés dans le Cadre de référence, il est de la responsabilité de l'organisme déjà admis, d'acheminer à la Direction du loisir et de la vie communautaire (DLVC) les documents de redditions de comptes exigés. Sans ces documents, il sera mis en défaut et pourrait, si son dossier n'est pas régularisé l'année suivante, perdre son statut et le soutien municipal en découlant.

En cette période de transition, jumelé au redémarrage des activités après deux années plutôt difficiles avec la pandémie, plusieurs organismes n'ont pas dûment complété les obligations automatisant ainsi le maintien du statu d'organisme admis. Dans ce contexte, les employés de la DLVC supporteront les personnes responsables dans ces organismes afin de corriger la situation. Afin de laisser le temps à nos partenaires de revenir à un contexte plus normal, il n'y aura pas de perte de privilège à ce stade.

Dans le cadre régulier prévu à la Politique, si les critères d'admissibilité sont respectés, les nouvelles demandes d'admissibilité des organismes font quant à elles l'objet d'une analyse au

moment du dépôt. Dès lors, le panier des services peut leur être offert et leur admission est confirmée en début d'année suivante.

Historique des décisions

30 novembre 2020 – 625-11-2020 : Approbation du nouveau Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative.

Description

Au 31 décembre 2021, soit à l'échéance de la date de dépôt du renouvellement de l'admissibilité, trois tableaux sommaires de la situation ont été produits :

1. Les nouvelles admissions.
2. Le renouvellement des organismes ayant respecté les exigences.
3. Les organismes n'ayant pas respecté les exigences.

Comme prévu à la Politique, les organismes n'ayant pas respecté les exigences 2021 seront en avis de défaut pour 2022. Les organismes mentionnés dans le tableau 3 pourront tout de même bénéficier des services prévus par le Cadre de référence en matière d'admissibilité et des politiques de soutien à la vie associative, mais pourraient perdre ce privilège si leur dossier n'est pas régularisé en cours d'année.

Justification

En vertu de l'article 35 du règlement 748, le conseil municipal délègue au comité exécutif, le pouvoir d'accorder la reconnaissance d'organisme à but non lucratif. Ainsi, bien que la nomenclature soit différente et sera d'ailleurs modifiée au moment de la révision de ce règlement, il y a lieu de présenter une liste d'organismes partenaires au comité exécutif et ainsi confirmer leur statut d'organismes admis pour l'année 2022.

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

Les organismes en avis de défaut seront accompagnés par des conseillers de la Direction du loisir et de la vie communautaire, afin que ceux-ci rectifient la situation et puissent continuer à bénéficier du soutien municipal prévu au Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative.

PIÈCES JOINTES

- 625-11-2020
- Tableaux sommaires de l'admissibilité des organismes
- Politique d'admissibilité des organismes

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Mélanie Drapeau

Mélanie Drapeau, chef de division
Direction du loisir et de la vie communautaire

Date : 13 avril 2022

Approbateur :

Signature numérique de
Jean-Francois Levesque
Date : 2022.05.09 11:39:04
-04'00'

Jean-François Lévesque, directeur
Direction du loisir et de la vie communautaire

Date : _____

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 18 mai 2022.

CE-2022-556-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la prolongation temporairement jusqu'au 31 décembre 2022 du *Protocole d'entente* intervenu entre la Ville de Terrebonne et la Société du patrimoine et de l'histoire de Terrebonne (SPHT) (anciennement la Société d'histoire de la région de Terrebonne) relativement au prêt d'un immeuble et le soutien financier pour l'entretien dudit immeuble et autorisant ainsi le versement d'une subvention au montant de 14 867 $, pour la période de six (6) mois.

QUE le directeur de la Direction du loisir et de la vie communautaire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un avis de non-renouvellement dudit protocole d'entente.

QUE la Direction du loisir et de la vie communautaire soit autorisée à négocier une nouvelle entente avec la SPHT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 19 mai 2022

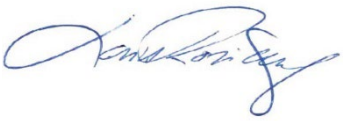

ASSISTANT-GREFFIER PAR INTÉRIM

RECOMMANDATION

16.2

Direction responsable	Direction du loisir et de la vie communautaire
Niveau décisionnel proposé	~~Conseil municipal~~ *Comité exécutif*
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal	
Objet	Dénonciation et prolongation du protocole d'entente avec l'organisme Patrimoine et Histoire Terrebonne et versement de la subvention de 14 867 $ pour 6 mois

IL EST RECOMMANDÉ :

D'entériner l'avis de non-renouvellement concernant l'Entente avec l'organisme Patrimoine et Histoire Terrebonne (anciennement Société d'histoire de la région de Terrebonne) relativement au prêt d'un immeuble et le soutien financier pour l'entretien dudit immeuble.

D'autoriser le directeur de la Direction du loisir et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'avis de non-renouvellement concernant ladite entente.

De prolonger temporairement jusqu'au 31 décembre 2022 et ainsi d'autoriser une subvention pour six (6) mois, pour un montant de 14 867 $.

D'autoriser la Direction du loisir et de la vie communautaire à négocier une nouvelle entente avec l'organisme Patrimoine et Histoire Terrebonne.

Signataire :

Signature numérique de Dufresne Sylvain
Date : 2022.05.11 15:21:55 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du loisir et de la vie communautaire
Niveau décisionnel proposé	Conseil exécutif
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal	
Objet :	Dénonciation et prolongation du protocole d'entente avec l'organisme Patrimoine et Histoire Terrebonne et versement de la subvention de 14 867 $ pour 6 mois

CONTENU

Mise en contexte

Le protocole d'entente avec l'organisme Patrimoine et Histoire Terrebonne (anciennement Société d'histoire de la région de Terrebonne) vient à échéance le 26 juillet prochain. Il y a lieu de revoir le contenu de cette entente de même que les mandats qui pourraient être accordés à l'organisme. Afin de ne pas pénaliser l'organisme et pour se laisser le temps de négocier la future entente, il est souhaité par les parties, de prolonger le protocole actuel jusqu'au 31 décembre 2022.

Historique des décisions

5 juillet 2012 – CE-2012-885-DEC
Autorisation du comité exécutif à la Direction du territoire à procéder à la réalisation des travaux au bâtiment situé au 148, rue St-André.

Description

Patrimoine et Histoire Terrebonne est un organisme admis selon le Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative (625-11-2020). En 2012, la Ville héberge l'organisme dans un immeuble municipal situé au 148, qui est devenu la Maison d'histoire de Terrebonne. L'entente découlant de ce projet stipulait que la Ville prêtait, à titre gratuit, l'immeuble et s'engageait à soutenir financièrement l'organisme pour l'entretien de celui-ci (subvention de 28 953 $ en 2021).

Outre la subvention pour l'entretien mineur (ménage, déneigement, etc.) et comme il s'agit d'un bâtiment appartenant à la municipalité, celle-ci en assure les réparations majeures (électricité, plomberie, etc.) En contrepartie, l'organisme utilise ce lieu pour l'animer et promouvoir l'histoire de Terrebonne.

Le protocole venant à échéance en juillet prochain, les parties s'entendent pour réévaluer globalement les mandats et par conséquent, le soutien municipal y étant rattaché. Afin d'avoir le temps nécessaire pour conclure une nouvelle entente, il y a donc lieu de prolonger l'entente en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2022. Ceci permettra de bien évaluer les propositions de l'organisme, de faire les recommandations appropriées et d'évaluer l'impact budgétaire si cela était nécessaire.

Justification

Afin de donner le temps à la Ville et à l'organisme de s'entendre sur les modalités et mandats du nouveau protocole, il y a lieu de dénoncer le protocole actuel et de le prolonger jusqu'au 31 décembre prochain.

Aspects financiers

Versement de la subvention pour 6 mois d'opération.

Calendrier et étapes subséquentes

Rédaction d'un plan d'affaire par l'organisme avant la fin septembre.
Analyse et recommandation de la Direction du loisir et de la vie communautaire avant le 31 octobre.
Rédaction de la nouvelle entente au plus tard le 31 décembre 2022.
Signature de l'entente en janvier 2023.

PIÈCES JOINTES

- Fiche financière 2022-0163
- CE-2012-885-DEC
- Protocole d'entente

SIGNATURES

Approbateur:

Signature numérique de Jean-Francois Levesque
Date : 2022.05.11 10:58:22 -04'00'

Date : _____

Jean-François Lévesque, directeur
Direction du loisir et de la vie communautaire

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 18 mai 2022.

CE-2022-557-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser une dépense de 334 370,02 $, taxes incluses, pour une commande à l'intérieur de l'entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) via le fournisseur autorisé **SOLUTIONS PCD INC.** pour l'acquisition de serveurs hyperconvergés dans le cadre du remplacement graduel de l'infrastructure désuète des serveurs et de la capacité de stockage figurant au programme triennal d'immobilisations 2022-2024 (fiches PTI 10003 - Programme de protection et 10286 - Maintien des actifs en géomatique).

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, incluant un paiement comptant des immobilisations et un amendement budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 19 mai 2022

ASSISTANT-GREFFIER PAR INTÉRIM

RECOMMANDATION

17.1

Direction responsable	Technologies de l'information
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif */ Conseil municipal*
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	*6 juin 2022*
Objet	Acquisition d'une infrastructure de serveurs hyperconvergés pour le remplacement des serveurs et des stockages désuets en lien avec les fiches 10003 et 10286 du PTI 2022-2024 pour un montant de 334 370,02 $ taxes incluses.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une commande à l'intérieur de l'entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) via le fournisseur autorisé Solutions PCD inc. pour l'acquisition de serveurs hyperconvergés dans le cadre du remplacement graduel de l'infrastructure désuète des serveurs et de la capacité de stockage en lien avec la fiche 10003 du programme de protection figurant au programme triennal d'immobilisations 2022-2024 pour un montant de 184 370,02 $ taxes incluses ainsi qu'en lien avec la fiche 10286 du maintien des actifs en géomatique figurant au programme triennal d'immobilisations 2022-2024 pour un montant de 150 000,00 $ taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Signature numérique de Serge Villandré
Date : 2022.05.11 09:41:43 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Technologies de l'information
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Acquisition d'une infrastructure de serveurs hyperconvergés pour le remplacement des serveurs et des stockages désuets en lien avec les fiches 10003 et 10286 du PTI 2022-2024 pour un montant de 334 370,02 $ taxes incluses.

CONTENU

Mise en contexte

Afin de conserver un parc de serveurs et de stockages adéquat et performant en fonctions des besoins des utilisateurs et de l'ajout et de l'évolution des applications de la Ville, le remplacement progressif de notre infrastructure désuète de serveurs et stockages par une infrastructure hyperconvergée actualisée est une solution recommandée.

Historique des décisions

5 juillet 2021 – Résolution du conseil municipal 488-07-2021
Le conseil municipal autorise l'adhésion de la Ville de Terrebonne au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG-anciennement CSPQ) pour un mandat visant l'achat de micro-ordinateurs, portables, serveurs, tablettes, pour la période du 13 janvier 2022 au 12 janvier 2024, incluant une période de prolongation de six (6) mois, si applicable.

16 février 2022 – Résolution du conseil municipal 64-02-2022
Le conseil municipal adopte le Programme triennal d'immobilisations modifié 2022-2024.

Description

Qté	Description	Montant (équipement et frais de recyclage)
4	Serveurs hyperconvergés DELL (APPS) incluant les contrats de support 60 mois et les services professionnels pour l'installation	186 596,08 $
4	Serveurs hyperconvergés DELL (VDI) incluant les contrats de support 60 mois et les services professionnels pour l'installation	104 223,68 $
	Total	290 819,76 $
	Total (tti)	334 370,02 $

Justification

Le fabricant DELL est un des manufacturiers qualifiés au contrat d'achat regroupé auprès du CAG pour les infrastructures de serveurs. Considérant l'infrastructure de virtualisation actuelle des serveurs de la Ville avec l'environnement *VMware vSphere* et l'intégration de l'option d'hyperconvergée *VMware vSAN,* les équipements DELL sont appropriés pour notre environnement.

La firme Solutions PCD inc.est un revendeur autorisé des équipements DELL dans l'entente du CAG pour l'acquisition de ces équipements et l'installation de l'infrastructure hyperconvergée.

Aspects financiers

Le financement de cette acquisition sera en partie par la fiche du PTI 10 003 - programme de protection pour un montant de 184 370,02 $ ainsi que par la fiche du PTI 10286 - maintien des actifs en géomatique pour un montant de 150 000,00 $.

Montant du déboursé : 334 370,02 $ (taxes incluses)

☒ **Budget des activités de fonctionnement** (certificat requis pour une dépense de 105 700 $ et plus)

Année : 2022 Code budgétaire : 13700 2668TI66801 Montant prévu au budget : 782 035,23 $

Durée du contrat : 5 ans

Année 1 : 9012,78 $ (taxes incluses)

Autres années : 35 852,30 $ (taxes incluses)

Total : 44 865,08 $ (taxes incluses)

☒ **Budget des activités des investissements** (certificat requis)

Fiche PTI no : 10003 et 10286 Projet hors PTI : _____

Règlement d'emprunt no : 834 (136 969,99 $) Terme : ___ ans

Sources de financement particulières

☐ Excédents de fonctionnement non affectés : _____ $

☐ Excédents de fonctionnement affectés : _____ $ (préciser : _____)

☒ Paiement comptant des immobilisations : 127 386,61 $

☐ Fonds parcs et terrains de jeux : _____ $

☐ Fonds de roulement :	_____ $	Terme : ___ ans
☐ Réserve financière :	_____	_____ $
☐ Autres :	_____	_____ $

Variation budgétaire requise

	Montant	Du poste	vers le poste
☐ Transfert budgétaire	. $	.	.
☐ Virement budgétaire entre directions	_____ $	_____	_____
☒ Amendement budgétaire (conseil)	127 387 $	03000-0380000002	03000-0331000001

Certificat de disponibilité

☒ No :	2022-0168	dépense de fonctionnement de plus de 105 700 $
☒ No :	2022-0168	dépense d'investissement de plus de 0 $

Calendrier et étapes subséquentes

Procéder à l'acquisition des équipements informatiques identifiés auprès du fournisseur Solutions PCD inc. dont la soumission est basée sur les prix négociés par le CAG.

PIÈCES JOINTES

- Recommandation
- Fiches 10003 et 10286
- Propositions financières
- Fiche financière
- Résolutions **488-07-2021 et 64-02-2022**

SIGNATURES

Endosseur :

_____ **Date :** _____
Martin Boulay, chef de division
Direction des technologies de l'information

Approbateur :

Signature numérique de Rémi Asselin
Date : 2022.05.09 08:44:44 -04'00'

_____ **Date :** _____
Rémi Asselin, directeur
Direction des technologies de l'information

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 18 mai 2022.

CE-2022-558-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise une dépense de 165 530,78 $, taxes incluses, pour une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8011 conclue le 23 août 2021 (résolution du conseil municipal 566-08-2021) pour des services professionnels avec la firme **COFOMO INC.**, d'une durée de 12 mois, pour des conseils en solutions d'affaires figurant au programme triennal d'immobilisations 2022-2024 (fiche PTI 10157 – Processus décisionnel).

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 19 mai 2022

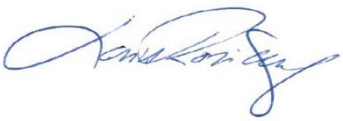

ASSISTANT-GREFFIER PAR INTÉRIM

RECOMMANDATION

17.2

Direction responsable	Technologies de l'information
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Autorisation d'une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8011 (résolution 566-08-2021), conclue avec la firme Cofomo Inc. pour des services professionnels de conseiller en solutions d'affaires dans le cadre du projet 10157 – Processus décisionnel du PTI, d'une durée de 12 mois pour un montant de 165 530,78 $ taxes incluses

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8011 conclue le 23 août 2021 (numéro de résolution 566-08-2021) avec la firme Cofomo Inc., pour des services professionnels de conseiller en solutions d'affaires dans le cadre du projet 10 157 – Processus décisionnel figurant au Programme triennal d'immobilisations 2022-2024, d'une durée de 12 mois pour un montant de 165 530,78 $ taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Signature numérique de Serge Villandré
Date : 2022.05.11 09:42:35 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Technologies de l'information
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	18 mai 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Autorisation d'une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8011 (résolution 566-08-2021), conclue avec la firme Cofomo Inc. pour des services professionnels de conseiller en solutions d'affaires dans le cadre du projet 10157 – Processus décisionnel du PTI, d'une durée de 12 mois pour un montant de 165 530,78 $ taxes incluses.

CONTENU

Mise en contexte

Au Programme triennal d'immobilisation 2022-2024, la fiche 10157 déposée par la Direction des technologies de l'information consiste à optimiser le processus décisionnel des instances du comité exécutif et du conseil de ville. Cette optimisation sera accompagnée par l'implantation d'un système de gestion intégré.

Afin de combler les besoins en services professionnels en matière de conseillers en solutions d'affaires, la Direction des technologies de l'information désire mandater la firme Cofomo Inc. via l'entente-cadre SA21-8011.

Historique des décisions

23 août 2021 – Résolution du conseil municipal 566-08-2021
Le conseil municipal autorise l'entente-cadre SA21-8011 avec la firme Cofomo Inc. pour des services professionnels en développement et déploiement de logiciels, d'une durée de 4,5 ans, pour un montant maximal de 7 108 128,44 $ taxes incluses.

16 février 2022 – Résolution du conseil municipal 64-02-2022
Le conseil municipal adopte le Programme triennal d'immobilisations modifié 2022-2024.

Description

Pour la réalisation du projet, il est requis qu'un conseiller en solutions d'affaires soit dédié au projet pour une durée de 12 mois.

La firme Cofomo Inc. a été sélectionnée via l'entente-cadre SA21-8011 afin d'offrir de tels services pour divers projets.

Justification

La ressource de la firme Cofomo Inc. sera mandatée pour une période de 12 mois. En fonction des taux horaires de l'entente cadre SA21-8011, la dépense se chiffrera ainsi :

Année	Heures	Taux horaire avant taxes	Total
2022	845	85,19 $	71 985,55 $
2023	845	85,19 $	71 985,55 $
		Sous-total	**143 971,10 $**
		TPS	7 198,56 $
		TVQ	14 361,12 $
		Total	**165 530,78 $**

Aspects financiers

Montant du déboursé : 165 530,78 $ (taxes incluses)

☐ **Budget des activités de fonctionnement** (certificat requis pour une dépense de 105 700 $ et plus)

Année : Code budgétaire : _____ Montant prévu au budget : _____ $

Durée du contrat : _____

Année 1 : $ (taxes incluses)

Autres années : $ (taxes incluses)

Total : $ (taxes incluses)

☒ **Budget des activités des investissements** (certificat requis)

Fiche PTI no : 10157 Projet hors PTI : _____

Règlement d'emprunt no : 771 151 151,66 $ Terme : 7 ans

Sources de financement particulières

☐ Excédents de fonctionnement non affectés : _____ $

☐ Excédents de fonctionnement affectés : _____ $ (préciser : _____)

☐ Paiement comptant des immobilisations : _____ $

☐ Fonds parcs et terrains de jeux : _____ $

☐ Fonds de roulement : _____$ Terme : ___ ans

☐ Réserve financière : _____ _____ $

☐ Autres : _____ _____ $

Variation budgétaire requise

	Montant	Du poste	vers le poste
☐ Transfert budgétaire	_____ $	_____	_____
☐ Virement budgétaire entre directions	_____ $	_____	_____
☐ Amendement budgétaire (conseil)	_____ $	_____	_____

Certificat de disponibilité

☐ No :	_____	dépense de fonctionnement de plus de 105 700 $
☒ No :	2022-0175	dépense d'investissement de plus de 0 $

PVI : Un certificat de crédit est requis lorsqu'une dépense d'opération excède le seuil de 105 700 $.
Pour les dépenses d'investissement, un certificat est requis afin de permettre d'inclure cette dépense à notre auxiliaire des immobilisations.

Calendrier et étapes subséquentes

Démarrage du projet avec la ressource dédiée.

PIÈCES JOINTES

- Recommandation
- Fiche du PTI 10157
- Proposition financière de la firme Cofomo Inc. associée à l'entente-cadre SA21-8011
- Fiche financière
- Résolution 566-08-2021
- Résolution 64-02-2022

SIGNATURES

Endosseur :

_____ **Date :** _____
Gilles Picard, chef de division
Direction des technologies de l'information

Approbateur :

Signature numérique de Rémi Asselin
Date : 2022.05.09 08:42:15 -04'00'

_____ **Date :** _____
Rémi Asselin, directeur
Direction des technologies de l'information